INSTITUT Montaigne

COMPÉTITIVITÉ

Combattre à armes égales

CRÉER DE LA RICHESSE

les REPÈRES de MONTAIGNE

La compétitivité des entreprises françaises est la condition de leur survie et de leur développement. Or, celles-ci sont pénalisées par de trop nombreuses contraintes qui détruisent l'emploi et affectent le niveau de vie de notre pays.

Dans un monde qui se brutalise, il est désormais impératif de combattre à armes égales.

les REPÈRES de MONTAIGNE

COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Notre compétitivité dicte notre capacité à produire en France, à vendre à l'étranger, à attirer des investissements, à créer des emplois qualifiés, à financer notre système social et à disposer d'un pouvoir d'achat élevé. Niveau de fiscalité, prix de l'énergie, coût du travail, infrastructures logistiques et numériques, productivité et innovation technologique déterminent la compétitivité de la France.

Après cinq décennies de lent déclassement économique, le choc énergétique de 2022, la nouvelle violence concurrentielle au niveau mondial et la révolution technologique laissent craindre un dérapage accéléré de la base productive française et européenne. Seule une prise de conscience citoyenne et un sursaut politique lors du prochain mandat présidentiel pourraient nous remettre sur une trajectoire de prospérité.

Définition

La compétitivité renvoie à la capacité d'un pays à produire efficacement afin de proposer des biens et services attrayants sur les marchés internationaux, et donc d'attirer de l'activité économique dans un environnement concurrentiel et d'en retirer de la plus-value.

La compétitivité concerne ainsi les secteurs exposés aux échanges internationaux, principalement dans l'industrie mais aussi de plus en plus dans les services du fait de la dématérialisation des activités technologiques. Cependant, l'ensemble de la société y contribue directement ou indirectement, du niveau d'éducation à la solidité des finances publiques, en passant par la qualité des services publics ou encore l'engagement des salariés.

La compétitivité résulte de deux grands déterminants sur lesquels nous pouvons agir : les coûts de production (travail, énergie, capital, matières premières ou logistique) et la qualité de l'environnement productif (capital humain, infrastructures, environnement des affaires et de l'innovation, stabilité institutionnelle, etc.). L'autre grand déterminant réside dans notre productivité relative à celle des concurrents internationaux.

Cette note fait partie d'une collection de 25 notes thématiques publiées par l'Institut Montaigne pour l'élection présidentielle 2027 :

Les repères de Montaigne **25 recommandations pour la France**

L'Institut Montaigne traite ici une vingtaine de thèmes interdépendants jugés cruciaux. Ils s'organisent autour des 4 ambitions qui doivent animer une campagne présidentielle :

- **Protéger la nation**
- **Créer de la richesse pour tous**
- **Garantir le vivre ensemble**
- **Mettre en œuvre efficacement les politiques publiques**

Par souci de priorisation, certains thèmes ne font pas l'objet de note dédiée malgré leur importance (culture, sport, politique de la ville, transports, etc.).



SE PROTÉGER

SÉCURITÉ NATIONALE
Protéger nos intérêts vitaux

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
Renforcer notre résilience

DÉFENSE NATIONALE
Faire face aux nouvelles menaces

POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Assurer la crédibilité et le rayonnement de la France

FRANCE-EUROPE
Développer nos intérêts communs

SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

JUSTICE
Réconcilier les Français avec leur justice



CRÉER DE LA RICHESSE

COMPÉTITIVITÉ
Combattre à armes égales

TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT
Vivre mieux de son travail

INNOVATION ET TECHNOLOGIES
S'adapter en continu

ÉDUCATION
Une école qui instruit et émancipe

ÉNERGIE
Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

AGRICULTURE
Relancer notre modèle agricole



VIVRE ENSEMBLE

ACCÈS AUX SOINS
Être bien soigné partout en France

RETRAITE
Garantir un système équitable et pérenne

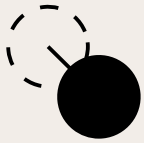
LOGEMENT
Rendre le logement accessible

POLITIQUE FAMILIALE
Répondre aux nouvelles réalités

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS
Agir pour les plus fragiles

IMMIGRATION ET INTÉGRATION
Piloter, intégrer et apaiser

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Faire de la transition écologique une force



METTRE EN ŒUVRE

RÉFORME DE L'ÉTAT
Rationaliser et responsabiliser

FONCTION PUBLIQUE
Moderniser pour mieux servir

DÉMOCRATIE
Restaurer la confiance politique

FINANCES PUBLIQUES
Financer nos ambitions

DÉBUT DE MANDAT
Passer à l'action

SOMMAIRE

p.08

MIEUX COMPRENDRE

p.10
En quelques chiffres
|
p.11
Comment en est-on arrivé là ?
|
p.14
Que se passe-t-il si on ne fait rien ?
|
p.15
Nos atouts
|
p.16
Vu de nos territoires
|
p.18
Et ailleurs ?
|
p.20
Le champ de contraintes
|
p.22
Les idées reçues du débat

p.24

DANS LE DÉBAT

p.28
Idée N°1
|
p.40
Idée N°2
|
p.52
Idée N°3

p.60

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

p.62
Nos principes d'arbitrage
|
p.65
Pourquoi cette voie ?
|
p.72
Feuille de route
|
p.74
Coût et ressources
|
p.75
Indice d'acceptabilité

p.76

SOURCES

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 1

MIEUX COM-PRENDRE

EN QUELQUES CHIFFRES

-50 %



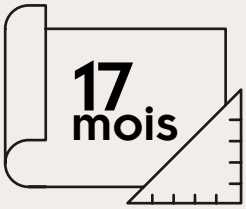
de marché à l'export de la France pour les biens manufacturés, contribuant à un déficit commercial national de **-69 Md€ en 2025 pour les biens.**

470 Md€



le poids de la fiscalité des entreprises françaises, soit 18 % du PIB contre 10 % en Allemagne et 14 % en Italie.

Le délai réel moyen pour **l'implantation d'un site industriel en France,** contre 4 mois en Allemagne et en Pologne.



30 %

le surcoût du travail industriel en France par rapport à la moyenne européenne



d'heures travaillées en moyenne pour un salarié à temps-plein comparé à la moyenne de l'OCDE, et 20 % de moins qu'un Polonais ou un Américain, sans même considérer la plus faible durée de travail au cours de la vie.

-40 %



baisse de la part de la France dans les **dépôts de brevets liés à l'IA** dans le monde entre 2020 et 2023 par rapport à 2009-2011.

Qu'est-ce que cela dit ?

LES SIGNAUX D'UN LENT DÉCROCHAGE

La France subit deux pressions : de l'extérieur, celle de concurrents qui progressent en qualité et en productivité ; en interne, une charge administrative, réglementaire, sociale et fiscale toujours plus lourde. Ce champ de contrainte n'est pas compensé par un surcroît de travail, un niveau supérieur d'innovation ou la qualité de notre production.

Cette situation ne nous permet pas de combattre à armes égales dans la compétition mondiale et se traduit par des pertes de marchés, donc des pertes de capacités d'investissement et d'emplois.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

DES PRÉLÈVEMENTS TRÈS LOURDS

Les prélèvements fiscaux et sociaux pesant sur les entreprises en France sont très nettement supérieurs à ceux de leurs concurrents, non seulement américains et asiatiques, mais également européens.

Ainsi, en France, le poids des impôts de production est de 3,6 % du PIB contre une médiane européenne de 1,2 % et 0,6 % en Allemagne. Les prélèvements sur le travail à la charge des employeurs sont de 12 % du PIB en France contre 8 % en moyenne dans l'UE et 7 % en Allemagne.

La branche Famille (43 Md€) et la branche Maladie (108 Md€) de la sécurité sociale sont en grande partie financées par les charges patronales, faisant peser sur les entreprises une part croissante du modèle social - une caractéristique française (et suédoise) en Europe, les autres pays faisant supporter la majeure partie du poids de la protection sociale sur la consommation et la responsabilité individuelle.

Une double peine, en somme : une distorsion de concurrence pénalisante d'une part, et un détournement des moyens nécessaires à l'innovation et à la rétention des talents de l'autre.

UNE BUREAUCRATIE PÉNALISANTE

La France se caractérise par le poids de sa bureaucratie et de ses réglementations. Malgré une dénonciation politique constante depuis la fin des années 1960, celles-ci n'ont fait que croître.

La priorité accordée par les politiques publiques à la protection des droits individuels et collectifs (enjeux environnementaux, digitaux et sanitaires en particulier), l'ajout de l'échelon européen ainsi que l'augmentation des agents publics français ont démultiplié les réflexes normatifs et alimenté une machine exponentielle. La charge administrative des entreprises a ainsi fortement augmenté, ajoutant à la lourdeur, à la complexité et au formalisme, des procédures, des coûts et des délais particulièrement pénalisants.

LE CHOIX DU TEMPS LIBRE

35h, RTT, âge de départ en retraite : la société française s'est dotée d'une série de dispositifs singulièrement généreux (assurance-chômage, assurance-maladie, minima sociaux, aides spécifiques aux personnes hors emploi, âge de départ à la retraite…), alimentant une érosion des incitations à l'activité professionnelle.
En conséquence, les Français travaillent moins que leurs voisins, en particulier les jeunes et les seniors. Au cours de la vie, la période d'emploi y est en moyenne 14 % plus courte que celle de nos voisins anglo-saxons et nordiques. Si les artisans et les professions libérales français travaillent, eux, davantage dans l'année que la plupart de leurs homologues de l'OCDE, un travailleur à plein temps en France travaille en moyenne environ 10 % de moins. Aucun autre pays ne dispose d'une durée hebdomadaire légale du travail aussi faible. À noter également, la situation particulière des arrêts maladie, notamment dans la fonction publique territoriale : +28 % par rapport au secteur privé. Enfin, le chômage demeure structurellement plus élevé que chez la plupart de nos partenaires.

Sur l'ensemble d'une vie active, un salarié à plein temps en France travaille ainsi 20 % de moins en moyenne qu'un Allemand et 30 % de moins qu'un Néerlandais.

La France a longtemps cru pouvoir compter sur sa productivité et sa montée en gamme pour compenser en partie un volume de travail plus faible, avec plus ou moins de succès. L'intensification de la montée en gamme des concurrents européens, américains et asiatiques invalide complètement ce postulat.

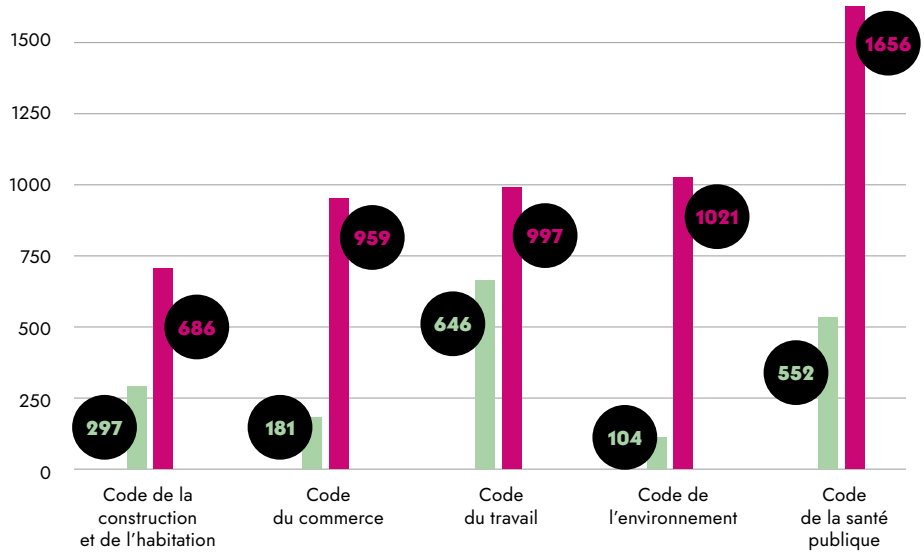
UNE LENTE ADOPTION DES TECHNOLOGIES

La France est plus lente que ses concurrents dans le recours à des technologies augmentant la productivité et la création de valeur. Fin 2024, seules 31 % des TPE-PME utilisaient l'IA générative, dont 8 % régulièrement. Le taux d'adoption de l'IA est parmi les plus faibles d'Europe, et n'est pas sans rappeler les retards à la numérisation des années 90. La robotisation des usages reste insuffisante car le parc installé n'a pas été maintenu ni développé. On installe ainsi chaque année 60 fois moins de robots que la Chine.

Mieux comprendre

Une inflation réglementaire qui continue malgré les engagements des gouvernements successifs

Évolution du nombre de mots dans différents codes entre le 1er janvier 2002 et le 1er janvier 2022 (en milliers)



Chronologie

1945 1975

↘ Le choix de la modernisation accélérée

Dès l'après-guerre, la France érige la modernisation de son appareil productif en priorité absolue. L'effort porte sur le développement industriel, en particulier les équipements, l'énergie et les infrastructures, dans un contexte de rattrapage rapide. Cette stratégie d'investissement massif se traduit par des gains de productivité exceptionnels, une forte croissance industrielle et une amélioration continue du niveau de vie. Pendant ces « 30 Glorieuses », la France est compétitive sur ses secteurs d'excellence. Les chocs pétroliers mettent un terme à ce rattrapage français, dont la part dans le PIB mondial décroît depuis.

1981 2015

↘ La priorité donnée à la consommation

La présidence Mitterrand ouvre une séquence qui donne la priorité à la consommation au détriment de la production jugée aliénante. Cette séquence s'accompagne également d'un interventionnisme étatique et de politiques sociales peu portées sur la productivité générale (retraite à 60 ans, 39 h puis 35 h, charges pesant sur le travail, plans de retraite anticipée…) peu portés sur la productivité. Cette période marque une exception française dans une Europe qui s'applique alors à investir dans sa compétitivité. Le niveau de vie des Français continue à augmenter du fait de la hausse des salaires financée par de la dette et des importations massives de biens de consommation peu onéreux.

2015 2019

↘ Des ajustements tardifs

Dès 2015, la spirale du chômage et de la désindustrialisation continue d'alerter les politiques : sous l'impulsion du rapport Gallois en 2012 et celle du président Macron en 2017, des réformes du marché du travail, des charges et de la fiscalité des entreprises sont mises en œuvre, permettant d'infléchir timidement et temporairement le décrochage de la France.

depuis 2020

↘ Accélérations des crises mondiales

La combinaison des crises internationales, des politiques commerciales agressives de la Chine et des États-Unis, des impératifs environnementaux et des transformations structurelles de la technologie, mettent à mal une France peu préparée à encaisser les chocs. Le financement du modèle social mobilise une part croissante des ressources publiques, au détriment d'investissements productifs pourtant indispensables au maintien de son rang et de son modèle.

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

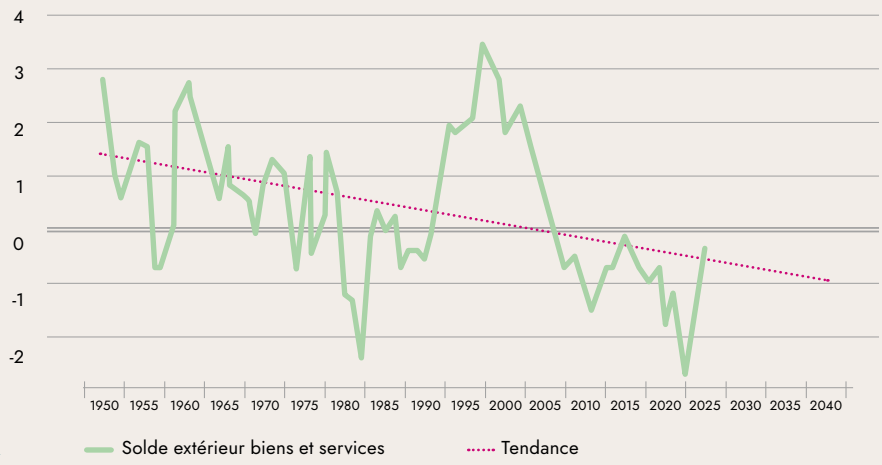
UNE FRANCE MUSÉE DU MONDE

Une compétitivité insuffisante dans un environnement toujours plus concurrentiel maintiendrait la France sur une trajectoire de faible croissance. Elle se condamnerait à une économie de services, valorisant le luxe, le tourisme, la culture et les services à la personne, dans un monde qui investit toujours plus dans les industries et les ruptures technologiques. Cette spécialisation dans des activités à faibles gains de productivité condamnerait la France à des dépendances excessives sur des secteurs et des besoins essentiels à sa souveraineté et à sa qualité de vie.

Stagnation ou recul du pouvoir d'achat, chômage structurel élevé, aggravation des fractures sociales et territoriales : autant de maux que la dépense publique ne pourra pas durablement amortir, le niveau d'endettement du pays étant déjà insoutenable.

Le modèle actuel ne permet plus au pays d'anticiper et de se positionner dans les nouveaux rapports de force du monde, très largement structurés autour de la puissance économique, de la productivité et de l'innovation.

Solde des échanges de biens et de services en France
(1950-2040, en pourcentage du PIB)



NOS ATOUTS POUR RENVERSER LA TENDANCE

DES TALENTS, DES CHAMPIONS ET DE L'ÉNERGIE

L'approche française a su, par le passé, favoriser des plans longs et des filières stratégiques, en particulier sur des enjeux liés à sa souveraineté. Ces domaines constituent toujours un socle structurant, permettant l'organisation de filières qui englobent les formations, les chaînes d'approvisionnement, les sous-traitants, les marchés intérieurs et extérieurs. Ils sont tirés par de grands groupes français présents sur tous les continents. Leur solidité est indispensable à la résilience et à la compétitivité française. Nos PME et ETI, nettement moins nombreuses que chez nos voisins (italiens et allemands), sont cependant fortement spécialisées et reconnues pour leur excellence industrielle. Elles sont un atout négligé mais réel dans la dynamique économique du pays. Par ailleurs, nos entreprises restent capitalistiquement françaises : le capital de nos entreprises cotées est détenu en moyenne à 46 % par des non résidents, contre 45 % en Italie, 49 % en Espagne, 57 % en Allemagne et 88 % aux Pays-Bas.

Afin d'embrasser les ruptures scientifiques en cours et à venir, les qualités de notre système d'enseignement supérieur et de notre énergie restent des vecteurs concurrentiels majeurs. En effet, nous formons des chercheurs et des ingénieurs plébiscités mondialement. Notre parc nucléaire produit une électricité compétitive et très largement décarbonée. Forte de son singulier attachement à la solidarité collective, au sens sociétal et au capitalisme engagé, la France a les outils d'une mobilisation coordonnée et résolue.



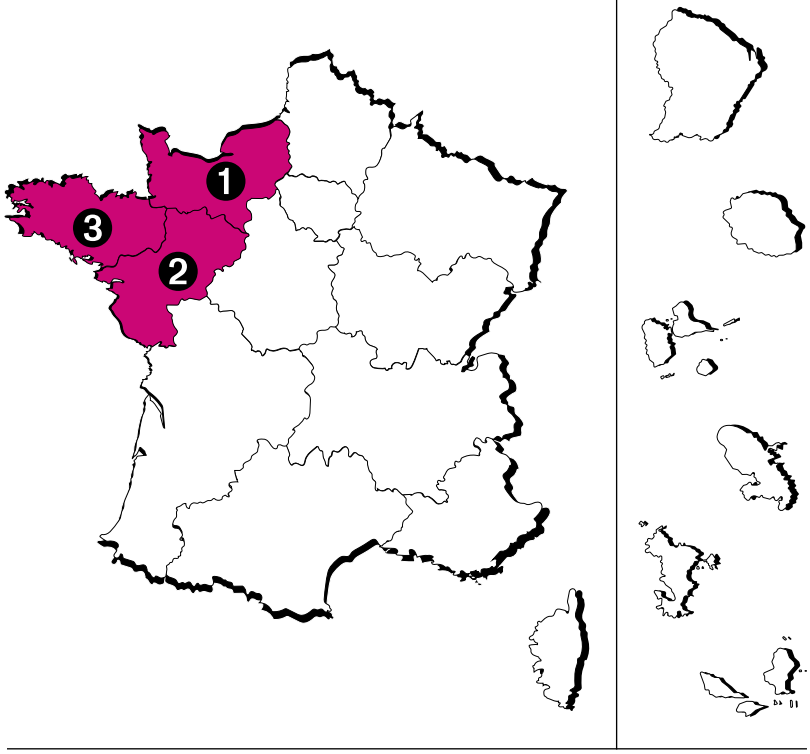
En moyenne

46 %

du capital de nos entreprises cotées est détenu par des non résidents, contre 45 % en Italie, 49 % en Espagne, 57 % en Allemagne et 88 % aux Pays-Bas.

VU DE NOS TERRITOIRES

Parce que les politiques publiques concernent les Français dans toute la France, **l'Institut Montaigne et l'Institut Enterritoires ont souhaité faire entendre le point de vue d'acteurs clés de nos régions** sur les grands enjeux du débat présidentiel.



Plusieurs dizaines d'élus, de responsables économiques, de représentants associatifs ou d'acteurs engagés dans la vie locale nous livrent leur regard et leurs attentes (ci-contre, 3 extraits).



1

Nicolas Germain
Maire de Granville

La surcharge des normes joue parfois un rôle autodestructeur pour notre économie.

À Granville, le renforcement des normes autour de l'archipel de Chausey pourrait affecter la pêche artisanale du premier port coquillier de France, qui représente des centaines d'emplois et un savoir-faire exceptionnel ayant contribué à préserver la biodiversité.

Transposé à l'ensemble de l'économie, une telle déconnexion entre les réalités locales et les normes nationales risque de mettre en péril l'esprit d'entreprise en France.



2

Sylvie Casenave-Péré
Présidente du Groupe Posson-Packaging

Faire porter aux seules entreprises et à leurs salariés le financement des prestations sociales, retraites et chômage, n'est plus tenable. Les revenus du travail doivent être plus rémunérateurs que les transferts sociaux.

Sur l'aspect purement opérationnel, notre Région Pays de la Loire démontre les vertus de réseaux de solidarité entre employeurs, collectivités territoriales et entreprises publiques. Ces réseaux permettent de faire entendre notre voix, à défaut d'être certains d'être écoutés.



3

Thierry Troesch
Président de STIndustrie et chef de file de France Industrie en Bretagne

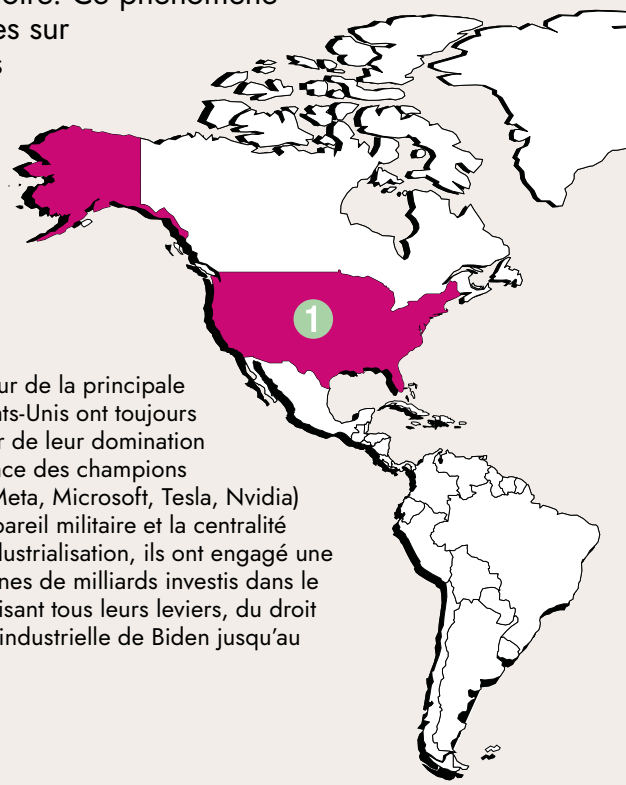
La compétitivité de nos entreprises est freinée d'abord par l'absence de courage politique.
Il faut conclure un nouveau pacte économique et social, sans renoncer à notre socle de solidarité. Pour combler l'écart avec l'Allemagne, il faut travailler, automatiser davantage et doubler l'investissement.

Notre atout majeur est la force de l'écosystème industriel breton et sa capacité à se fédérer. L'opportunité consiste à élargir ce rassemblement à l'ensemble des filières pour mutualiser les actions, gagner en influence et peser collectivement.

La bonne pratique bretonne est cette volonté de fédérer l'industrie pour peser. Le CRIB (Comité Régional Industrie Bretagne) rassemblait les industriels avant France Industrie ; Breizh Fab a réuni entreprises et pouvoirs publics. Il faut structurer cette capacité collective et en faire un instrument permanent d'influence.

ET AILLEURS ?

Les déterminants de la compétitivité sont multiples, chaque économie et chaque territoire présentant des caractéristiques distinctes : ils résident dans la capacité de chaque pays à mobiliser efficacement ses avantages et ses spécificités. Depuis le début des années 2000, face à la croissance de la concurrence internationale, de nombreux États ont engagé des stratégies volontaristes pour renforcer leur appareil productif, sécuriser leurs approvisionnements et soutenir la création de valeur sur leur territoire. Ce phénomène s'est accéléré ces dernières années sur fond de mutations technologiques profondes, d'impératifs environnementaux divergents et de crises géopolitiques majeures.



1 États-Unis

INVESTISSEMENTS MASSIFS & DOMINATION TECHNOLOGIQUE

Pays-continent riche en énergie et émetteur de la principale monnaie de réserve internationale, les États-Unis ont toujours fait de l'innovation technologique le levier de leur domination économique. L'État y a soutenu l'émergence des champions numériques (Apple, Amazon, Alphabet, Meta, Microsoft, Tesla, Nvidia) en s'appuyant sur son soft power, son appareil militaire et la centralité du dollar. Après des décennies de désindustrialisation, ils ont engagé une reconquête industrielle à coups de centaines de milliards investis dans le numérique, l'énergie et la défense, mobilisant tous leurs leviers, du droit extraterritorial sous Obama à la politique industrielle de Biden jusqu'au protectionnisme tarifaire de Trump.

2 Espagne

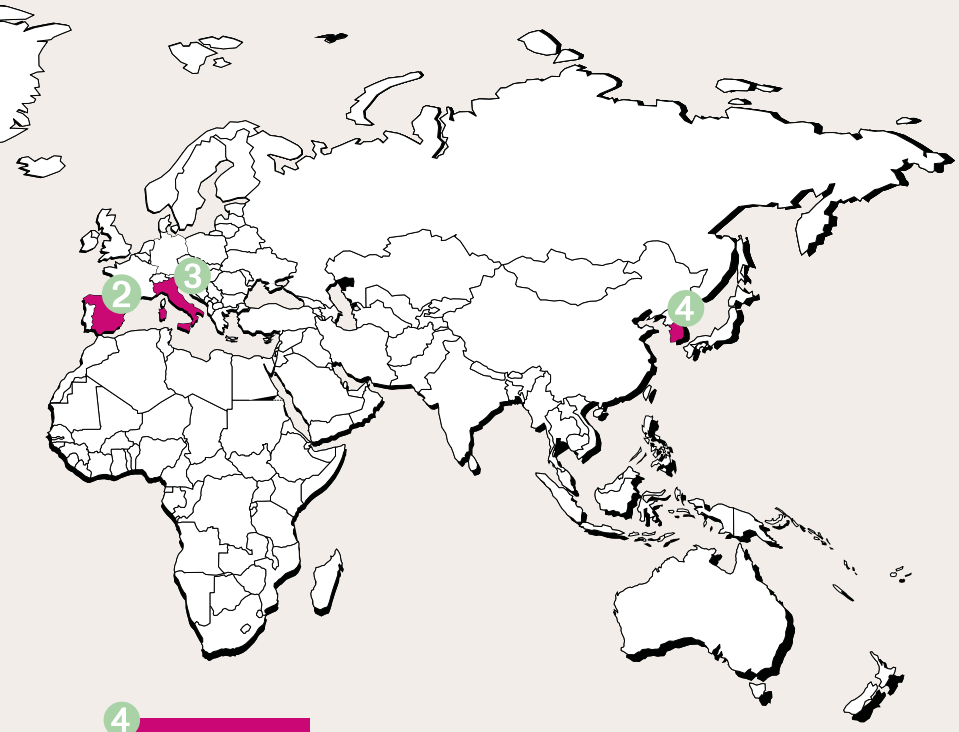
LE SACRIFICE DU POUVOIR D'ACHAT

Après l'arrêt brutal de son rattrapage avec la crise de 2008, l'Espagne a renoué avec une croissance soutenue au prix d'un effort de compétitivité assumé. L'ouverture à la main-d'œuvre étrangère et la modération salariale ont pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, mais elles ont restauré la compétitivité-coût des entreprises et dopé leurs exportations dans des secteurs peu intensifs en R&D comme l'habillement ou l'agriculture. Cet effort s'est doublé de réformes sociales de long terme, l'âge de départ à la retraite ayant été progressivement repoussé à 67 ans à l'horizon 2027, une réforme votée dès 2011 par le gouvernement socialiste de José Luis Zapatero.

3 **Italie**

PME EXPORTATRICES & FREIN À LA CONSOMMATION

L'Italie a fait le pari de la montée en gamme de ses PME et ETI, en s'appuyant sur les plus de 220 milliards d'euros du plan de relance européen, alloués par Mario Draghi puis poursuivis par Giorgia Meloni. Cette dynamique a redressé sa balance commerciale, passée d'un déficit de 2 % du PIB en 2010 à un excédent de 2 % en 2025, aidée aussi en cela par une consommation des ménages peu dynamique sur fond de système social peu généreux. Malgré un Sud qui décroche, son rattrapage s'enracine dans une puissante culture industrielle du Nord et dans des niveaux de salaires et de charges sensiblement inférieurs aux nôtres.



4 **Corée du Sud**

PRIORITÉ DONNÉE AU TRAVAIL ET AUX GRANDS GROUPES

La Corée a bâti sa réussite sur la compétitivité de quelques industries phares, de la construction navale aux semi-conducteurs, des batteries à l'automobile et à la culture. Cette montée en puissance repose sur une planification stratégique liant étroitement grands groupes et puissance publique, à travers la coordination des financements, la commande publique, les subventions et l'accompagnement à l'export. Séoul a su, très tôt, sélectionner les filières d'avenir et prendre le virage des industries décarbonées et des terminaux numériques.

LE CHAMP DE CONTRAINTES

UNE DETTE ET DES DÉFICITS QUI LIMITENT LES POSSIBLES

Avec une dette publique avoisinant les 115,6 % du PIB et un déficit budgétaire persistant au-delà de 5 %, la charge de la dette avoisine les 75 Md€ en 2026. C'est autant d'argent non investi dans l'innovation, la modernisation de nos outils de production ou la formation de notre jeunesse.

Cela a pour effet de rendre le coût du capital plus élevé (par des taux d'emprunt défavorables) et de décourager les investissements du fait des incertitudes sur les trajectoires fiscales et budgétaires du pays. Cette contrainte ne pèse pas sur le seul État. Les entreprises françaises comptent parmi les plus endettées de la zone euro, à 75,5 % du PIB contre 53,3 % en moyenne, et les taux souverains servent de référence à leur propre financement. Comme le rappelle la Banque des règlements internationaux, quand les finances publiques se détériorent, l'État doit emprunter à des taux plus élevés. Par contrecoup, cela fait aussi grimper le coût des crédits pour les ménages et les entreprises.

À rebours de nombreux pays, la dette française finance le modèle social et non pas les investissements d'avenir. La Cour des comptes dénonce d'ailleurs « une trajectoire des comptes sociaux hors de contrôle ». Dans ce contexte, les politiques habituelles de compétitivité-coût - baisse des prélèvements sociaux, baisse de la fiscalité, subvention de l'énergie - sont plus difficilement mobilisables. Les marges de manœuvre budgétaires de l'État pour soutenir l'industrie sont fortement contraintes, au moment même où les autres pays du monde investissent massivement pour soutenir les leurs.

Les entreprises françaises comptent
parmi les plus endettées de la zone euro

à 75 %
du PIB

UN SYSTÈME RIGIDE QUI SAPE LES EFFORTS

Les réflexes politiques privilégient depuis 40 ans l'augmentation des prélèvements sur la production - en particulier l'emploi qualifié - et non à la réduction des dépenses. Le système a créé un cercle vicieux qui appelle plus de bureaucratie au service de toujours plus de réglementations par plus de fonctionnaires.

Malgré des efforts réels (France 2030, loi Pacte, ordonnances Travail...), le système reste trop rigide pour permettre des résultats significatifs. Il est particulièrement difficile en France de desserrer les étaux normatifs, fiscaux et idéologiques. Notre droit du travail est particulièrement rigide comparé à celui de nos voisins, rendant les restructurations d'entreprises très coûteuses et décourageant les investissements, les prises de risque, les créations d'emploi et l'entrepreneuriat. Le résultat est une inertie forte qu'aucune politique de compétitivité récente n'a réussi à vaincre.

UNE ABSENCE DE LUCIDITÉ DANS LE DÉBAT PUBLIC

La France se caractérise par une faible culture économique - en grande partie parce que les mécanismes réels de l'économie sont invisibilisés par l'État-providence. La multiplication des aides d'amortissement a éloigné les citoyens des grands mouvements économiques du monde. Les syndicats ont très souvent opposé l'emploi à la compétitivité - ignorant à la fois le caractère nécessaire de la seconde pour le premier et les causes profondes de notre décrochage économique.

Les responsables politiques ont privilégié la consommation et le pouvoir d'achat, au détriment du travail, de la production et de la soutenabilité financière. On a ainsi privilégié le court terme sur le stratégique et le social sur l'investissement productif. À titre d'exemple, les 10 Md€ d'économies annoncées en 2024 ont porté pour 900 M€ sur le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, alors même que le coût de l'indexation des pensions sur l'inflation s'élevait à 14 Md€ cette année-là.

Sur **10 MD€** **d'économies** en 2024

900 M€ ont touché **la recherche et l'enseignement supérieur**

LES IDÉES REÇUES DU DÉBAT

“ LA FRANCE RESTE ATTRACTIVE, PREUVE DE SA COMPÉTITIVITÉ

FAUX

L’attractivité de la France est réelle mais ne se matérialise pas en gains de compétitivité. En effet, les investisseurs étrangers viennent chercher des talents, des technologies, de la propriété intellectuelle mais, à quelques exceptions près, ne restent pas sur le territoire suffisamment longtemps pour créer de la valeur en France. Ces investissements étrangers ne sont pas un signe de notre compétitivité; ils sont motivés par des conditions favorables (crédit d’impôt, aide à la reprise d’entreprises… pour plus de 14 Md€ par an) mais créent entre 3 à 5 fois moins d’emplois que chez nos voisins allemands ou italiens. Ils soulignent donc notre manque de compétitivité plutôt qu’ils ne la servent.

“ LA COMPÉTITIVITÉ EST LE PRÉTEXTE À LA CASSE SOCIALE

À NUANCER

Politiquement, la compétitivité est trop souvent présentée comme le prétexte à une réduction des coûts se transformant en suppression d’emplois ou en baisses de salaire à des fins de maximisation des profits.

Dans les faits, les économies qui parviennent à améliorer durablement leur compétitivité sont aussi celles qui créent le plus d’emplois qualifiés. Les gains de productivité permettent aux entreprises d’élargir leurs marchés, de développer des activités nouvelles et d’investir dans des segments à plus forte valeur ajoutée. Si des gains importants de productivité peuvent s’accompagner à court terme de pertes d’emplois peu qualifiés chez certains acteurs et dans certaines régions, notamment les moins productives, l’effet net à moyen ou long terme est toujours positif : les entreprises qui ont recours à la robotisation, ayant gagné en compétitivité, recrutent davantage de salariés.

L'ÉTAT N'A PAS À SE MÊLER DE LA COMPÉTITIVITÉ

FAUX

Si l'interventionnisme constant et pointilleux de l'État est un frein aux dynamiques économiques, la compétitivité d'un pays nécessite des politiques publiques efficaces en sa faveur. De nombreux pays occidentaux, du Japon aux États-Unis, en passant par la Suède et l'Allemagne, ont démontré qu'ils pouvaient intervenir utilement au service de leur économie, en orientant les investissements, les commandes publiques et en créant un cadre d'action favorable.

Il ne faut pas pour autant en conclure que l'État doit réguler strictement l'économie et nationaliser les entreprises, qu'il s'agisse des plus performantes pour en redistribuer les richesses ou des plus en difficulté pour en sécuriser les emplois. Cette réponse, essentiellement défensive et souvent idéologique, tend à occulter les causes profondes de la perte de compétitivité. Les comparaisons internationales montrent au contraire que les pays les plus compétitifs sont ceux où l'intervention publique s'articule avec un tissu productif privé capable d'investir, d'adopter les technologies nouvelles et de former en continu ses salariés.

LE PROTECTIONNISME EST LA SOLUTION À NOTRE PROBLÈME DE COMPÉTITIVITÉ

FAUX

Face aux surcapacités chinoises, aux exigences américaines et aux attentes de consommation, de nombreuses voix en France s'élèvent en faveur d'un protectionnisme commercial.

Cette lecture omet plusieurs réalités : tout d'abord, toute politique protectionniste déclenche en général une riposte défensive et donc des limitations sur les approvisionnements extérieurs essentiels, des barrières à l'exportation, et une hausse des coûts pour les entreprises et des prix pour les consommateurs. Un tel choix peut donc aussi nuire à la compétitivité. Ensuite, en limitant l'accès aux fournisseurs et les marchés extérieurs de nos entreprises, ces mesures peuvent accroître la pression sur leur rentabilité.

Cependant, face aux aides massives apportées à leurs entreprises par la Chine et les États-Unis, la France et l'Europe doivent s'organiser pour rétablir des conditions de concurrence équitables, ce qui nécessite des interventions des pouvoirs publics.

LES SYNDICATS TUENT LA COMPÉTITIVITÉ

À NUANCER

Au plus près du terrain, dans les branches et les entreprises, un dialogue social de qualité est un instrument d'efficacité économique, capable de négocier des compromis ajustés aux contraintes du secteur, de désamorcer les conflits avant qu'ils ne s'enveniment et de sécuriser des transformations qu'aucun employeur ne saurait imposer seul.

Cependant, à l'échelon national, la négociation syndicale se trouve trop souvent captée par des postures idéologiques et politiques qui débordent le seul périmètre organisationnel de l'entreprise. Cette négociation est de moins en moins représentative (seuls 7 % des salariés sont aujourd'hui syndiqués) et s'exprime trop souvent comme une force de blocage et non de dialogue constructif.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 2



DANS LE DÉBAT

L'IMPÉRATIF D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE

LE PRIX DE L'IMMOBILISME

La compétitivité française est en panne. Les signaux d'alerte s'accumulent depuis des décennies, et les tentatives de réponse, réelles mais incomplètes, n'ont pas suffi à inverser la trajectoire de déclassement. Les avancées et le volontarisme des dernières années (baisse modérée de la fiscalité et des prélèvements, politique d'investissement industriel volontariste, ré-ouvertures d'usines en France, fluidification du marché du travail) ont démontré que la tendance pouvait être infléchie positivement. Elles ont aussi révélé, par leur caractère inachevé, combien les contraintes budgétaires et l'instabilité politique peuvent en éroder la portée.

La France souffre de maux profonds et anciens. Une fiscalité parmi les plus lourdes au monde, une inflation normative qui paralyse et bride l'esprit d'initiative, un coût du travail qualifié qui décourage l'investissement productif, un tissu de PME et d'ETI sous-capitalisé, une exposition croissante à une concurrence internationale de plus en plus brutale.

UNE AMBITION POUR UNE FRANCE PRODUCTIVE

Refaire de la France un pays prospère, souverain et puissant suppose de traiter simultanément les causes profondes de son décrochage. La prospérité n'est pas une fin en soi, mais bien la condition sans laquelle aucun projet social, aucune indépendance stratégique, aucune liberté collective ne peut durablement tenir. La politique mise en œuvre dans ce cadre doit ainsi s'employer à donner les moyens d'une compétitivité à même de financer nos ambitions sociales et politiques.

TOUR D'HORIZON DES **IDÉES QUI ANIMENT LE DÉBAT PUBLIC**

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°1

PRODUIRE DA

LA CAPACITÉ D'UNE ÉCONOMIE À CRÉER DU VOLUME DE TRAVAIL QU'ELLE MOBILI NIVEAU DE PROSPÉRITÉ ET NOTRE SOUV DOIVENT TRAVAILLER DAVANTAGE, À L'É

Quel parti pris ?

Le redressement de la compétitivité française passe avant tout par une augmentation du volume de travail. La France est le pays d'Europe continentale dont la croissance a été la plus faible au XXIe siècle. Cette contre-performance ne s'explique pas par une moindre productivité des actifs, mais par un volume de travail insuffisant, qu'il s'agisse de la durée de la vie active, du nombre d'heures travaillées chaque année et de la durée hebdomadaire du travail.

La durée annuelle de travail des salariés français figure parmi les plus faibles de l'OCDE. Cette situation résulte d'un empilement de dispositifs qui réduisent les incitations à travailler davantage. Parallèlement, le poids des prélèvements obligatoires et des contraintes réglementaires freine l'activité des entreprises et limite leur capacité à créer des emplois.

Dans le même temps, la France conserve l'un des âges effectifs de sortie du marché du travail parmi les plus précoces des pays développés. Cette situation réduit le volume de travail disponible et entretient une norme sociale qui favorise les départs anticipés, décourage l'investissement dans les compétences des salariés seniors et limite leur maintien en emploi.

Ce constat n'efface pas une réalité importante : les travailleurs indépendants et les artisans français travaillent, en moyenne, davantage que leurs homologues européens.

VANTAGE

DE LA RICHESSE DÉPEND, PARMI DE MULTIPLES FACTEURS, SE. POUR PRÉSERVER NOTRE MODÈLE SOCIAL, NOTRE ERAINETÉ, LES FRANÇAIS CHELLE DE LA SEMAINE, DE L'ANNÉE ET DE LA VIE.



L'enjeu concerne donc principalement l'organisation du travail salarié et les incitations qui structurent le marché du travail.

Un pays qui travaille moins produit moins de richesse, investit moins dans son appareil productif, innove moins et dispose de marges de manœuvre plus limitées pour financer ses services publics, son modèle social et ses ambitions stratégiques.

Cette stratégie agit sur les trois dimensions du temps de travail : la durée hebdomadaire, la durée annuelle et la durée de la vie active. Son objectif est de lever les freins qui limitent aujourd'hui le volume de travail mobilisable dans l'économie française, qu'il s'agisse de la durée légale du travail, des règles encadrant les fins de carrière ou des dispositifs qui peuvent rendre l'inactivité relativement plus attractive que le retour à l'emploi, notamment certains paramètres de l'assurance chômage.

TRAVAILLER PLUS

TRAVAILLER PLUS DANS LA SEMAINE : 39H PAYÉES 39H

Le passage aux 35 heures n'a pas tenu la promesse d'un partage durable des gains de productivité. Les bas et moyens salaires ont connu deux décennies de progression limitée, tandis que le pouvoir d'achat s'est érodé. Pour de nombreux Français, l'arbitrage est désormais clair : l'augmentation du revenu du travail est devenue une priorité.

· **Porter la durée légale du travail de 35 à 39 heures hebdomadaires, rémunérées 39 heures,** afin d'augmenter de 11 % les revenus du travail.

· **Relever à 39 heures le seuil de déclenchement des heures supplémentaires** et adapter en conséquence **les dispositifs de RTT.**

· Rapprocher la France des standards européens, où la durée légale ou conventionnelle du travail est généralement comprise entre 38 et 40 heures par semaine.

· **Préserver la capacité des partenaires sociaux à négocier, par accord de branche ou d'entreprise, des modalités d'organisation du temps de travail** adaptées aux réalités de chaque secteur.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

· **Accroître les ressources de la protection sociale et des finances publiques grâce à l'augmentation de la masse salariale.**

En supposant que 75 % de la masse salariale bascule vers les 39 heures, la réforme générerait près de 40 Md€ de recettes publiques supplémentaires, dont environ 35 Md€ pour la sécurité sociale. Si 75 % de la fonction publique devait passer aux 39h payées 39h, ce sont 32 Md€ qui viendraient s'ajouter aux dépenses de l'État et des collectivités territoriales.

TRAVAILLER PLUS DANS L'ANNÉE : CHÔMAGE ET ARRÊTS MALADIE

↘ Allégement de l'assurance-chômage

La France combine depuis longtemps un système d'assurance chômage parmi les plus généreux et les plus coûteux au monde (environ 45 Md€ par an) avec un taux de chômage supérieur à celui de nombreux partenaires européens. Une stratégie visant à accroître la quantité de travail doit donc également agir sur ce pilier essentiel de notre modèle social, afin de préserver son financement et de renforcer les incitations au retour à l'emploi. L'objectif est de rapprocher progressivement notre système des pratiques observées chez nos partenaires européens.

· **Plafonner l'allocation chômage à 3 500 € bruts par mois,** contre 8 500 € aujourd'hui, afin de rapprocher la France des niveaux pratiqués en Europe continentale. Cette mesure ne concernerait que les demandeurs d'emploi aux rémunérations les plus élevées et permettrait une économie estimée à environ 1 milliard d'euros par an.

· **Étendre la baisse des allocations à tous les niveaux de revenu,** ce qui équivaut à une baisse de 30 % de toutes les allocations à partir du septième mois d'indemnisation. Cette mesure, qui a déjà montré son efficacité sur le retour à l'emploi des cadres concernés, permettrait d'économiser environ 2 Md€ par an.

· **Réduire la durée maximale d'indemnisation de 18-24 mois à 12-18 mois,** tout en conservant le mécanisme contracyclique permettant de l'allonger automatiquement en cas de forte remontée du chômage. Cette évolution générerait entre 2,5 et 3,5 milliards d'euros d'économies annuelles selon la conjoncture et les autres paramètres du système.

· **Ralentir la recharge des droits** par une baisse du coefficient de conversion pour le calcul de la durée d'indemnisation de 0,75 à 0,6, pour un gain attendu de 2,2 Md€ par an.

· **Relever la durée minimale d'affiliation de 6 à 9 mois,** afin de renforcer le lien entre durée de cotisation et durée d'indemnisation. Cette mesure permettrait une économie estimée entre 600 millions et 800 millions d'euros par an.

· **Réformer les régimes et caisses d'assurance chômage sectorielles** qui affichent les plus lourds déficits structurels, et notamment les intermittents dont le régime affichait en 2026 un déficit de 1,4 Md€ pour 140 000 allocataires.

· **Aligner les règles applicables aux seniors sur le régime général,** en supprimant l'avantage spécifique permettant aux demandeurs d'emploi de 55 à 57 ans d'être indemnisés jusqu'à 22,5 mois, contre 18 mois pour les autres actifs. Cette évolution permettrait une économie d'environ 150 millions d'euros par an.

Au total, cette réforme permettrait de réduire le coût du système d'environ 9 milliards d'euros par an. Ces ressources pourraient être redéployées vers la rémunération du travail, afin de renforcer l'attractivité de l'emploi et le pouvoir d'achat des actifs.

Au-delà des RTT, l'autre singularité française est le taux d'absentéisme deux fois plus élevé qu'en moyenne dans l'UE.

↘ Lutter contre le recours abusif à l'arrêt maladie

Le régime d'indemnisation des arrêts maladie repose largement sur un cadre juridique datant de 1945, alors que les conditions de travail, les pratiques médicales et le périmètre des assurés ont profondément évolué. Les dépenses d'indemnités journalières maladie sont passées de 7,7 à 11 Md€ entre 2017 et 2023, progressant bien plus rapidement que la masse salariale. Le déficit de la branche maladie devrait ainsi atteindre un niveau record hors pandémie en 2025, à environ 16 Md€.

Cette dynamique appelle une meilleure maîtrise du dispositif. Les arrêts maladie sont notamment plus fréquents dans la fonction publique que dans le secteur privé, tandis que le motif médical n'est connu que pour une partie des arrêts, ce qui limite les capacités de pilotage et de contrôle.

Pour rationaliser le système, cette stratégie propose de :

· **Aligner le régime de carence de la fonction publique sur celui du secteur privé,** en portant le délai actuel d'un à trois jours. Cette évolution contribuerait à réduire les arrêts de courte durée et à rétablir une plus grande équité entre les deux secteurs, pour une économie estimée à 0,4 Md€ par an.

· **Plafonner à 90 % le taux de remplacement de la rémunération des agents publics en arrêt maladie,** en remplaçant le maintien intégral du traitement actuellement en vigueur par un dispositif plus proche de celui du secteur privé. Cette mesure permettrait une économie estimée à 1 Md€ par an.

La mesure phare de cette stratégie

Relèvement de la durée légale du travail à 39 heures payées 39h

Le relèvement de la durée légale du travail à 39 heures consiste à porter de 35 à 39 heures le seuil hebdomadaire de déclenchement des heures supplémentaires.

Cette mesure répond au constat que la France travaille moins que ses partenaires européens, qu'il s'agisse du temps de travail hebdomadaire, annuel ou de la durée de la vie active. Elle rapproche la référence française de la norme observée en Europe, où les durées légales ou conventionnelles se situent entre 38 et 40 heures.

Elle s'applique par défaut au secteur privé comme à la fonction publique, tout en laissant aux branches et aux entreprises la possibilité de négocier des modalités adaptées par accord collectif. En augmentant le volume de travail disponible dans l'économie, elle contribue à renforcer la création de richesse, le financement des services publics et les capacités d'investissement du pays.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

· **Renforcer le contrôle des prescriptions médicales,** en s'inspirant notamment du modèle danois qui repose sur une détection centralisée des pratiques atypiques et un suivi renforcé des prescripteurs. Alors que les dispositifs de contrôle actuels ne concernent qu'une fraction marginale des médecins, un suivi plus systématique permettrait de limiter les prescriptions injustifiées sans pénaliser les patients nécessitant réellement un arrêt.

Au-delà des économies générées, estimées à environ 2,5 Md€ par an, ces mesures visent à mieux cibler l'indemnisation des arrêts maladie et à préserver la soutenabilité financière du modèle social.

TRAVAILLER PLUS SUR L'ENSEMBLE DE LA VIE

↘ Reprendre la réforme de 2023 prévoyant un âge légal de 64 ans en 2030

Rétablir la trajectoire prévue par la réforme de 2023, avec un relèvement progressif de l'âge légal à 64 ans et de la durée d'assurance à 43 annuités. Afin d'atteindre cette cible dès 2030, conformément au calendrier initial, le rythme de montée en charge est accéléré pour compenser le décalage provoqué par la suspension intervenue en 2025.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2028 :

· **La durée d'assurance est immédiatement relevée de deux trimestres,** contre un trimestre par an dans la trajectoire initialement prévue.

· **L'âge légal est relevé de 5 mois par an,** contre 3 mois dans la trajectoire initialement prévue pour atteindre 64 ans en 2030.

Pour une discussion plus fournie sur le système des retraites français et cette proposition, vous pouvez vous référer à la *Note Retraites*.

↘ À l'horizon 2036, repousser de nouveau l'âge légal de départ à 66 ans et la durée d'assurance à 44 annuités

Porter l'âge effectif de départ autour de 66 ans permettrait d'accroître la quantité de travail disponible, tout en réduisant le coût du travail grâce à un allègement mécanique des prélèvements qui le financent. Cette évolution prolongerait au-delà de 2030 la trajectoire engagée par la réforme de 2023.

· **Relever progressivement l'âge légal de départ à 65 ans d'ici 2033.**

· **Augmenter d'un an les bornes d'âge applicables aux départs anticipés pour carrières longues et aux catégories actives,** lorsque ces dispositifs seraient maintenus.

· **Allonger la durée d'assurance requise à 44 annuités d'ici 2034,** à raison d'un trimestre supplémentaire par an. Cette évolution inciterait les assurés à prolonger leur activité afin d'éviter une décote ou une réduction de leur pension, tout en limitant le niveau des pensions versées aux personnes ne disposant pas de la durée de cotisation nécessaire.

RÉDUIRE LE COÛT DU TRAVAIL POUR MIEUX RÉMUNÉRER L'ACTIVITÉ

La France finance une part importante de son modèle social par des prélèvements assis sur le travail. Cette situation réduit mécaniquement le gain associé à l'activité et peut décourager l'offre de travail. Par ailleurs, les allègements successifs de cotisations, principalement concentrés sur les bas salaires, ont contribué à créer une trappe à bas salaires, en limitant l'intérêt financier des progressions salariales au-delà du SMIC et en freinant la montée en gamme de l'appareil productif.

L'Allemagne a fait le choix inverse d'orienter ses politiques de soutien vers les emplois qualifiés afin de renforcer son appareil productif. Pour inciter les Français à travailler davantage, le travail doit donc mieux rémunérer l'effort et davantage valoriser la qualification.

ALLÉGER LES PRÉLÈVEMENTS SUR LE TRAVAIL

· **Réduire la CSG sur les revenus d'activité de 3 points,** en la faisant passer de 9,2 % à 6,2 %. Cette baisse représenterait un transfert direct d'environ 35 Md€ vers les salaires nets, avec un effet immédiatement perceptible pour les actifs.

· **Alléger les cotisations patronales d'assurance chômage,** en réaffectant les économies générées par la réforme du régime, estimées à 9 Md€, à une baisse d'un point de la contribution employeur.

· **Basculer le financement des parties non-contributives des dépenses sociales de nos politiques familiales et de l'assurance maladie sur l'ensemble des consommateurs, et non sur les seuls travailleurs.** Cette bascule représenterait 32 Md€ de cotisations familiales et 5 Md€ de cotisations maladie, pour une baisse d'environ 5,5 points des cotisations patronales.
Cela induirait à terme une hausse d'environ 4,5 % des salaires nets des Français, avec pour contrepartie une hausse équivalente à 3 points de pourcentage de l'ensemble des TVA.

RESTRUCTURER LES COTISATIONS POUR ÉVITER LES EFFETS PERVERS

· **Prévenir la trappe à bas salaires** en amplifiant l'ampleur et la portée des exonérations autour du salaire médian, soit techniquement une réduction de la dégressivité de la Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU) et un relèvement de son seuil de sortie de 3 à 3,5 SMIC. Calibrée à environ 18 Md€ par an, elle porterait le taux d'allègement d'environ 13,4 % à 19,4 % à 1,5 SMIC, et de 2,7 % à 5,5 % à 2,5 SMIC.

· **Plafonner les cotisations patronales à 3 SMIC afin de mieux valoriser les emplois qualifiés,** d'encourager les hausses de salaires et de préserver les compétences stratégiques. Au-delà de ce seuil, les cotisations patronales seraient supprimées, pour un coût estimé à 20 Md€ par an.

Les gains générés par l'accroissement du volume de travail devront être réinvestis dans la baisse des prélèvements sur l'activité. L'objectif est de sortir d'un modèle où le travail supplémentaire est insuffisamment rémunéré et de créer un cercle vertueux entre activité, salaires et compétitivité.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.



DESSERRER L'ÉTAU SUR L'ACTIVITÉ

METTRE NOS ENTREPRISES SUR UN PIED D'ÉGALITÉ FISCAL EN EUROPE

La France se distingue par une fiscalité pesant sur les entreprises parmi les plus élevées au monde. Les impôts de production constituent le principal handicap : ils représentent environ 3,6 % du PIB (104 milliards d'euros), soit près du double de la moyenne européenne (2,1 % du PIB) et quatre fois le niveau allemand. Prélevés indépendamment de la rentabilité des entreprises, ils pénalisent particulièrement l'investissement, la compétitivité et l'implantation d'activités productives.

Au-delà des seuls impôts de production, l'ensemble de l'architecture fiscale française souffre d'une excessive complexité : multiplication des taxes, assiettes parfois redondantes et instabilité des règles. Cette imprévisibilité constitue un frein aux investissements de long terme nécessaires au redressement productif du pays.

Pour ramener la fiscalité de production française vers la moyenne européenne, en réduisant son poids d'environ 40 milliards d'euros, et créer une convergence européenne de compétitivité :

· **Accélérer la suppression de la CVAE,** dont l'étalement jusqu'en 2030 entretient l'incertitude pour les investisseurs.

· **Supprimer la C3S,** impôt particulièrement pénalisant car prélevé en cascade tout au long des chaînes de valeur, avec pour effet indirect de favoriser les importations.

· **Réduire progressivement les autres prélèvements pesant sur la production,** notamment la CFE, les taxes foncières industrielles et certains prélèvements sectoriels assis sur la masse salariale ou l'activité.

DESSERRER L'ÉTAU RÉGLEMENTAIRE

La France dispose d'un corpus normatif particulièrement abondant, avec près de 400 000 textes en vigueur selon le Sénat. Malgré plusieurs décennies de politiques de simplification, l'inflation normative demeure, faute d'une méthode permettant de mesurer précisément le coût des règles et d'en hiérarchiser l'utilité.

· **Évaluer la charge normative et la réduire de 30 %,** en mesurant systématiquement les coûts directs et indirects supportés par les entreprises et les citoyens, les bénéfices attendus des réglementations et les éventuelles sur-transpositions des normes européennes. Cette évaluation devra conduire à la suppression ou à la révision des règles les plus pénalisantes.

· **Instaurer une règle de compensation normative,** en interdisant l'adoption de toute nouvelle norme sans suppression préalable d'une charge équivalente.

Ce principe obligerait le législateur à arbitrer davantage entre les bénéfices attendus d'une réglementation et son coût économique.

· **Encadrer la production normative des agences publiques,** en soumettant leur activité réglementaire à une évaluation régulière par la représentation nationale, en limitant leur capacité à créer de nouvelles contraintes et en réduisant le nombre d'organismes dont les compétences se chevauchent.

· **Revoir le principe de précaution,** dont l'application actuelle conduit à privilégier systématiquement une prévention maximale du risque, sans prise en compte des coûts annexes pour la société dans son ensemble, notamment ceux liés aux réductions de l'activité économique. Cela a alimenté une inflation des procédures et des exigences. Pour leur part, les législateurs tendent à détailler excessivement les réglementations afin de rassurer les acteurs chargés de la mise en œuvre de la norme en aval.

· **Réformer l'application du principe de non-régression en matière environnementale** qui, tel qu'interprété aujourd'hui, empêche toute simplification des procédures administratives. L'extension de ce principe à l'infra-législatif dépasse l'intention initiale et rigidifie inutilement le cadre normatif. Il appartient au législateur d'en corriger les effets.

L'objectif est de créer un environnement plus prévisible pour les entreprises françaises, condition indispensable pour relancer l'investissement productif, renforcer la compétitivité et rapprocher la France des standards européens.

IDÉE N°1 DU DÉBAT

REVALORISER LE DIALOGUE SOCIAL

Les corps intermédiaires constituent un pilier essentiel de la démocratie. Leur affaiblissement progressif représente un risque majeur pour la capacité du modèle français à organiser les compromis nécessaires dans une économie en transformation. Avec un taux de syndicalisation parmi les plus faibles d'Europe, un vieillissement des structures représentatives et une légitimité parfois fragile des accords conclus, le dialogue social peine à jouer pleinement son rôle.

Dans un contexte de faible croissance, de tensions accrues sur le partage de la valeur et de profondes transformations technologiques, notamment liées à l'intelligence artificielle, renforcer les mécanismes de représentation et de négociation devient une condition de compétitivité autant que de cohésion sociale.

Cette stratégie repose sur quatre leviers :

1. Renforcer la légitimité des représentants des salariés en instaurant une obligation de vote aux élections professionnelles, sur le modèle de certaines démocraties européennes. Une participation accrue permettrait de consolider la représentativité des organisations syndicales et la légitimité des accords négociés.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

2. Déplacer autant que possible la négociation sociale au niveau de l'entreprise, en élargissant le champ des accords d'entreprise sur les sujets où les réalités de terrain sont déterminantes, notamment le temps de travail, l'organisation des équipes ou la formation. Cette évolution permettrait d'adapter les règles aux spécificités de chaque structure, tout en maintenant un socle de protections garanti par la loi.

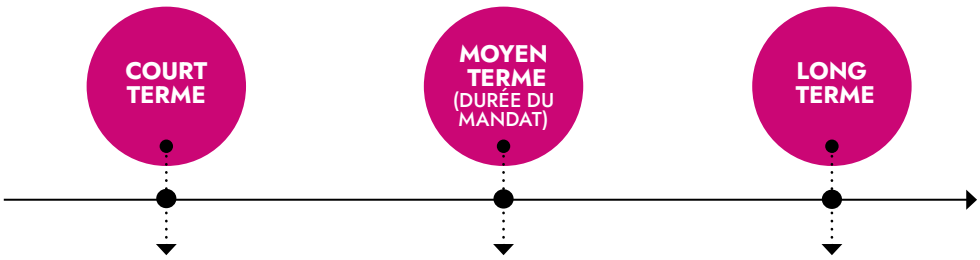
3. Renforcer les moyens de la formation professionnelle, afin d'en faire un véritable outil de compétitivité et d'adaptation des compétences. Dans une décennie marquée par l'intelligence artificielle et les transformations sectorielles, la formation continue devra devenir le levier central de mobilité professionnelle et de reconversion.

4. Faire du dialogue social un outil de co-construction des transformations liées à l'intelligence artificielle. La plupart des accords et des chartes d'IA actuellement négociés en France reposent sur un modèle consultatif : l'entreprise décide de déployer, informe les instances représentatives, recueille leurs observations, et passe à l'action. Associer les salariés à la conception des nouveaux modes d'organisation permettrait de mieux intégrer les réalités opérationnelles, de renforcer l'acceptabilité des transformations et de construire des dispositifs plus robustes.

L'objectif est de faire du dialogue social non pas une contrainte administrative, mais une ressource stratégique pour accompagner les transformations économiques, améliorer la productivité et renforcer la cohésion au sein des entreprises.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



La logique dans le cadre d'un début de mandat présidentiel est d'obtenir un effet rapide sur le volume de travail et les comptes sociaux.

Le relèvement de la durée légale à 39 heures et l'alignement du délai de carence de la fonction publique sur le privé sont engagés par voie législative et en loi de finances, quoiqu'avec une mise en œuvre lissée dans le temps pour donner aux acteurs économiques le temps de s'adapter.

La réforme de l'assurance-chômage est conduite par voie réglementaire en négociation avec les partenaires sociaux.

La trajectoire de la réforme des retraites de 2023 est rétablie, avec un âge légal porté à 64 ans en 2030.

En phase avec les évolutions démographiques et technologique, mener une reflexion sur l'évolution du travail, du contrat de travail, et des formations, ainsi que du dialogue social nécessaire à accompagner efficacement l'ensemble. Par ailleurs, refondre notre système fiscal et ses quelque 450 impôts pour retrouver la lisibilité de la simplicité.

Combien cela coûterait approximativement ?

Pour les finances publiques

+50 Md€

pour 159 milliards d'allègements de charge

Cette stratégie d'augmentation de la quantité de travail - opérée par une combinaison d'augmentation imposée et de mécanismes incitatifs par la réduction des charges sur le travail - entraîne d'importants mouvements en matière de finances publiques.

Pour les finances publiques, la hausse des salaires induite par le passage au 39h payées 39h - selon les paramètres évoqués supra - rapporterait 40 Md€ par an du fait des prélèvements sur les heures de travail supplémentaires. Ce montant serait contrebalancé à hauteur de 32 Md€ du fait des hausses des salaires dans la fonction publique. Toujours du côté des gains pour les finances publiques, la hausse de l'âge légal de départ à la retraite à 66 ans ainsi que le relèvement de la durée d'assurance à 44 annuités engendreraient une économie de 52 Md€. Enfin, les gains attendus pour la caisse d'assurance-maladie se portent eux à 3 Md€.

Du côté du manque à gagner, il faut compter 40 Md€ au titre des baisses des impôts de production. La baisse de la CSG de 3 points entraine un manque-à-gagner de 35 Md€. La modulation de la RGDU contre la trappe à bas salaires couterait 18 Md€. Le plafonnement des cotisations patronales à 3 SMIC engendrerait une perte de 20 Md€.

Par ailleurs, certaines des mesures importantes ont été pensées à coût budgétaire nul. Ainsi, la réforme de l'assurance chômage permettrait une baisse de 9 Md€ des cotisations. Les baisses de cotisations patronales des branches famille et maladie non universelles impliquent un report de 37 Md€ sur la TVA, opéré via une hausse des taux permettant les recettes correspondantes.

L'effet comptable net sur les finances publiques à comportements constants est donc une perte de 50 Md€ par an environ (145 Md€ de manque à gagner pour 95 Md€ de recettes), pour une réduction des charges pesant sur le travail de près de 159 Md€.

Cet allégement entraînera nécessairement une hausse de l'activité et donc des revenus pour les finances publiques, qui n'ont pas été pris en compte dans cet exercice purement comptable. Ces effets stimulants sur l'activité économique ne se matérialiseront pleinement qu'à moyen terme (3 à 6 ans), laissant entière la question du financement à court terme.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La combinaison d'une augmentation imposée de la durée légale du travail et de l'âge légal de départ à la retraite semble politiquement et socialement très périlleux en France en l'état. Le choc inflationniste qu'induirait une soudaine hausse de la TVA alimenterait probablement de fortes contestations sociales. En outre, le choc organisationnel et financier induit par une soudaine bascule aux 39h payées 39h risque de fragiliser des entreprises et des secteurs qui n'ont pas le carnet de commandes permettant cette hausse de la masse salariale.

ARBITRAGES MAJEURS

La stratégie suppose de veiller à l'équilibre entre l'entrée en vigueur des mesures favorables aux revenus et celles inflationnistes, qui sont parfois les mêmes, mais dont les effets peuvent être décalés dans le temps. Cette vigilance n'est pas seulement sociale mais aussi nécessaire pour des entreprises qui verront certains de leurs coûts salariaux croître et leur carnet de commande affecté par l'inflation.

L'ampleur des réformes appelerait une mise en œuvre progressive dans le temps.

POINTS DE TENSION

L'opposition syndicale et politique serait majeure dès le début du mandat, avec un risque élevé de conflictualité sociale violente.

Les effets sur les non-actifs, qui ne bénéficieraient pas des hausses de salaires et subiraient de plein fouet l'effet inflationniste, seraient rudes. Enfin, les impacts macroéconomiques sur les bas salaires, les carrières longues, et surtout le taux d'emploi, demeurent un point de vigilance.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°2

INVESTIR MAS

LES BESOINS DE REDRESSEMENT ET DU PAYS APPELLENT DES INVESTISSE ET SÉCURISANT DOIT ÊTRE MIS EN PL LA PLANIFICATION ET LES ENGAGEM AMORCER CETTE DYNAMIQUE.

Quel parti pris ?

LE RATIONNEL

La compétitivité de la France pâtit de plusieurs décennies de sous-investissement dans son économie et son appareil productif. Une fiscalité longtemps défavorable au capital, des réglementations financières contraignantes, des dépenses publiques largement absorbées par le financement du modèle social, une instabilité fiscale persistante, comme l'illustre le débat autour de la taxe Zucman, un coût de l'échec élevé et un déficit de capital patient ont détourné les investissements productifs et affaibli la compétitivité de notre économie.

Or la modernisation, la numérisation et la décarbonation de notre appareil productif exigent des investissements considérables. Remettre l'investissement au cœur de notre pacte productif constitue donc une priorité.

La puissance publique ne dispose ni des moyens financiers ni de la vocation pour porter seule cet effort. Au-delà des investissements publics nécessaires, il est donc indispensable de créer un environnement favorable à l'investissement privé, en offrant un cadre fiscal et réglementaire stable, propice à la prise de risque et à l'investissement de long terme.

SIVEMENT

DE TRANSFORMATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF
MENTS MASSIFS. UN ENVIRONNEMENT ATTRAYANT
ACE POUR ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS.
ENTS DE LA FORCE PUBLIQUE DOIVENT CADRER ET



MIEUX MOBILISER LE CAPITAL PUBLIC AU SERVICE DE NOTRE APPAREIL PRODUCTIF

En matière économique, la puissance publique ne peut pas tout. En revanche, son rôle de stratège, d'investisseur de long terme et de garante de la stabilité est irremplaçable. Trop longtemps, l'État français a délaissé ces fonctions pour concentrer ses ressources sur le financement du modèle social. Il a ainsi envoyé un signal défavorable à l'investissement productif et contribué à l'affaiblissement progressif de notre appareil industriel. Dans un contexte de forte instabilité économique et géopolitique, un État stratège, capable d'orienter les investissements et de donner de la visibilité aux acteurs économiques, est plus indispensable que jamais.

Deux priorités doivent guider cette mobilisation du capital public.

LANCER UN PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures françaises souffrent d'un sous-investissement chronique qui pèse sur la productivité et l'attractivité du territoire. Les réseaux de transport, d'électricité et de télécommunications doivent être modernisés, tandis que la transition énergétique et la réindustrialisation exigent de nouvelles capacités d'investissement. Le plan France 2030 a constitué une première étape, mais son ampleur demeure insuffisante et son éparpillement n'a pas permis de corriger la trajectoire.

À l'image du programme d'investissements lancé par les États-Unis au début de la présidence Biden, la France doit engager un **plan d'investissement de 30 Md€ par an sur le quinquennat,** concentré sur trois priorités :

· **Investir 10 Md€ par an dans les infrastructures de transport (rail, ponts, ports)** afin de résorber les retards d'entretien et de modernisation.

· **Investir 5 Md€ par an dans les réseaux électriques et les capacités de production d'énergie bas carbone (nucléaire, renouvelables, stockage)** afin d'accompagner l'électrification de l'économie.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

· **Investir 15 Md€ par an dans les infrastructures · numériques (fibre, 6G/5G, centres de données)** afin de soutenir le développement de l'intelligence artificielle et des usages numériques.

Ces investissements devront privilégier, chaque fois que le droit européen le permet, les entreprises françaises et européennes.

UN ÉTAT ACTIONNAIRE SUR QUELQUES SECTEURS CIBLÉS

L'État ne peut se limiter à réguler : il doit également investir dans les secteurs déterminants pour la souveraineté économique et la réindustrialisation du pays. À cette fin, il convient de :

· **Mandater la BPI sur des prises de participations ciblées dans les secteurs indispensables au développement des capacités de production nationales,** notamment l'acier, l'aluminium, les transports décarbonés et les énergies décarbonées.

· **Conditionner chaque investissement public à des engagements précis** en matière d'investissement privé, de maintien des capacités industrielles et d'ancrage de la production sur le territoire français.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

ENCOURAGER LE CAPITAL PRIVÉ AU SERVICE DE L'APPAREIL PRODUCTIF

Le patrimoine financier des ménages français atteint désormais 6 590 Md€ fin 2025, un niveau historique. Pourtant, cette abondance d'épargne reste sous-mobilisée au service de l'économie productive. Les Français se distinguent parmi les économies développées par une forte concentration de leurs actifs financiers dans des placements à faible rendement : 60 % sur des comptes courants et 10 % sur des livrets réglementés.

Cette situation traduit à la fois une faible appétence pour le risque et un déficit de confiance dans l'avenir. La première est alimentée par un cadre réglementaire et des produits d'épargne qui orientent insuffisamment les capitaux vers le financement des entreprises. Le second est renforcé par une instabilité fiscale qui décourage les décisions d'investissement de long terme.

GARANTIR UNE STABILITÉ FISCALE PROPICE À L'INVESTISSEMENT

La France reste le pays européen où la fiscalité du capital est la plus élevée, avec des prélèvements représentant 10,4 % du PIB en 2025, contre 8,7 % en moyenne dans la zone euro. Toutefois, depuis 2018, la fiscalité des revenus du capital productif – hors immobilier et patrimoine mobilier corporel – est revenue dans la moyenne européenne grâce notamment au prélèvement forfaitaire unique (PFU) et à l'alignement progressif de l'impôt

sur les sociétés sur les standards européens. L'écart français s'explique principalement par la fiscalité pesant sur le patrimoine immobilier.

Le niveau de taxation du capital productif n'est pas le seul handicap de la France. Les trois dernières lois de finances ont profondément modifié le cadre fiscal applicable. Cette instabilité a un coût économique réel. Certains travaux montrent que l'instabilité fiscale coûterait jusqu'à 6 Md€ par an à la France en charges d'intérêts. De plus, certaines hausses d'impôts peuvent réduire les assiettes fiscales les plus mobiles, provoquant des comportements d'évitement ou des départs de capitaux, et ainsi parfois aller jusqu'à desservir les recettes publiques.

Garantir une stabilité fiscale sur la durée du mandat afin de restaurer la confiance des investisseurs et des épargnants est donc essentiel :

· **Rétablir le prélèvement forfaitaire unique (PFU) à 30 %** afin de maintenir un cadre compétitif pour le financement des entreprises.

La taxe Zucman, une fausse réponse ?

Rejetée par l'Assemblée nationale fin octobre 2025, la taxe « Zucman », un impôt plancher de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions € visant 1 600 à 1 800 foyers, a toutes les chances de se réinviter dans le débat de 2027. Sa pertinence mérite d'être interrogée pour au moins trois raisons :

1. Elle frappe l'outil de travail, obligeant parfois à vendre ou à s'endetter pour payer un impôt sur une richesse qui peut n'avoir jamais été perçue, en particulier pour les jeunes entreprises innovantes dans des secteurs très prometteurs, sujettes à des valorisations parfois très importantes avant même toute génération de profit. Une telle taxe provoquerait un exil fiscal et détruirait le capital productif, en particulier pour les jeunes entreprises innovantes et leurs fondateurs.

2. Les 20 Md€ de revenus escomptés par certains résultent d'une application mécanique du taux de 2 % au stock de patrimoine visé, sans intégrer ni les changements de comportement des contribuables ni l'effet de l'impôt sur l'investissement et l'activité des entreprises concernées. Une fois ces effets pris en compte, les estimations divergent fortement, pour s'orienter autour de 4 Md€, ce qui ne compense pas les effets destructeurs sur le plan économique.

3. La constitutionnalité d'une telle taxe est en question. Le Conseil constitutionnel n'apprécie les facultés contributives qu'au regard des revenus disponibles et non des revenus putatifs ; il avait ainsi censuré en 2012 la taxe Hollande de 75 % sur les plus hauts revenus.

· **Maintenir l'impôt sur la fortune immobilière** (IFI) afin de préserver une fiscalité différenciée entre patrimoine immobilier et investissement productif.

· **Inscrire dans une loi de programmation fiscale un principe de non-rétroactivité** afin d'offrir aux acteurs économiques la visibilité nécessaire à leurs décisions d'investissement de long terme.

DESSERRER L'ÉTAU RÉGLEMENTAIRE SUR LE FINANCEMENT DU RISQUE

Alors que les États-Unis mobilisent davantage les marchés financiers au service de l'innovation et que la Chine oriente ses financements vers ses secteurs stratégiques, la France doit améliorer l'accès au capital de son appareil productif. Le capital-risque mobilisé aux États-Unis représente près de sept fois celui investi dans l'Union européenne. Les jeunes entreprises européennes en croissance lèvent en moyenne deux fois moins de capitaux que leurs homologues américaines au cours de leurs dix premières années.
Entre 2008 et 2021, 40 des 147 licornes créées en Europe ont quitté le continent, principalement pour les États-Unis. Si la France a réalisé des progrès importants dans le financement des jeunes entreprises innovantes, les capitaux restent insuffisants pour accompagner leur changement d'échelle (le *scale up*). Cette faiblesse pénalise la capacité à faire émerger des champions industriels et technologiques, dont le développement exige des investissements massifs et des horizons de rentabilité longs.

· **Ajuster le cadre réglementaire en matière financière afin de faciliter la dynamique des flux financiers vers des investissements productifs,** en particulier les jeunes acteurs en croissance, avec notamment une transposition ambitieuse des ajustements au cadre prudentiel pour les

La mesure phare de cette stratégie

PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF DANS LES INFRASTRUCTURES NATIONALES

Les infrastructures françaises souffrent d'un sous-investissement structurel depuis deux décennies, qui pèse sur la productivité et l'attractivité du territoire. À l'image du plan de relance américain du début de la présidence Biden, la mesure consisterait à lancer un plan national de 30 milliards d'euros par an, ciblé sur trois priorités : la rénovation des transports, rail, ponts, ports, pour 10 Md€ ; le réseau électrique et les capacités bas carbone pour 5 Md€, afin d'accompagner l'électrification de l'économie ; la couverture numérique du territoire, fibre, 6G, data centers souverains, pour 15 Md€, en soutien à l'essor de l'IA. Ces investissements privilégieront les acteurs européens et français.

Cette stratégie vise à améliorer la productivité au long cours et la croissance potentielle, à renforcer la résilience des réseaux essentiels et à soutenir les conditions d'implantation des activités industrielles sur le territoire. Elle s'inscrit dans une logique d'entraînement sur l'investissement privé et l'emploi qualifié, pour un impact macroéconomique estimé entre +0,5 et +1 point de PIB à horizon d'une décennie.

assurances et une poursuite des réformes en ce sens pour les réglementations bancaires. Les épargnants âgés de 65 ans et plus détiennent 38 % de l'ensemble des dépôts d'épargne réglementée, alors qu'ils ne représentent que 20 % de la population. À l'inverse, les tranches d'âge plus jeunes (moins de 30 ans) ne détiennent que 9 % de ces dépôts.

· **Doter la France d'un écosystème de capital-risque** (venture capital) de premier plan avec un **assouplissement des règles prudentielles pour les investissements en actions non cotées et en créant une incitation fiscale aux réinvestissements** des bénéfices générés par telles activités,

· **Flécher une part des investissements de la retraite par capitalisation vers ces activités innovantes et la prise de risque en France** (*Cf. Note Retraite* pour les détails de la recommandation de l'Institut Montaigne en matière de montée en puissance d'une retraite par capitalisation).

· S'engager activement dans le **développement d'une place boursière commune en Europe,** en particulier pour les PME et ETI (un NASDAQ européen), permettant à la fois de leur offrir les capitaux nécessaires à leur croissance mais aussi d'élargir les perspectives de rentabilité des investisseurs initiaux dans de telles entreprises, et donc d'encourager de tels investissements (capital-risque notamment). Cela passera par l'harmonisation des règles de faillite, de restructuration et de protection des investisseurs, sous l'égide de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF).

· **Mieux utiliser la titrisation comme outil de financement de l'économie réelle, en particulier pour les PME et ETI,** en assouplissant son cadre lorsque les risques sont maîtrisés et en permettant, sous conditions, la reconnaissance de certains actifs comme actifs liquides de haute qualité.

FLÉCHER L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS VERS LEUR APPAREIL PRODUCTIF

Les ménages français disposent d'un patrimoine considérable, mais insuffisamment orienté vers le financement des entreprises. L'encours actuel de cette épargne constitue l'une des plus importantes réserves financières d'Europe. Selon la Banque de France, le patrimoine financier brut des ménages a atteint un niveau record de 6 590,5 milliards d'euros à la fin de 2025, enregistrant une progression de 175,2 milliards d'euros sur douze mois. Sur cette hausse, 128,4 milliards d'euros proviennent de nouveaux dépôts d'épargne.

Les actions représentent seulement 19 % de cette épargne, contre 25 % en moyenne en Europe et près de 40 % aux États-Unis. Cette situation limite les ressources disponibles pour les entreprises innovantes et accroît la dépendance aux capitaux étrangers. Une économie dynamique ne peut se passer d'investisseurs capables de financer le risque et le temps long. Il convient donc de :

· **Orienter davantage les produits d'épargne vers les entreprises européennes innovantes,** notamment en renforçant le fléchage des supports en actions des PEA et de l'assurance-vie, en lien avec le label Finance Europe lancé par plusieurs États membres en 2025.

· **Créer un produit d'épargne de long terme à fiscalité préférentielle,** destiné au financement des entreprises innovantes européennes, directement ou via des fonds spécialisés.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

· **Faciliter le transfert de l'épargne.** La majeure partie des capitaux liquides étant détenue par des populations plus âgées et réticentes au risque (les plus de 65 ans en détiennent 38 %), ces fonds restent cantonnés à des placements bancaires prudents et à des contrats d'assurance-vie libellés en euros. Il faut adapter les politiques de transmission du patrimoine pour encourager le transfert anticipé de richesses vers des générations plus jeunes (les plus de 30 ans détiennent seulement 9 % de cette épargne) davantage enclines à prendre des risques.

SÉCURISER LA TRANSMISSION DES PME ET DES ETI ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Près d'un demi-million d'entreprises changeront de mains dans les dix prochaines années. Or, la France transmet mal son capital productif. Seules 17 % de ces entreprises feront l'objet d'une transmission familiale contre 56 % en Allemagne et près de 70 % en Italie. Cette fragilité décourage les investissements et les engagements à long terme. Si le pacte Dutreil a permis de redresser la situation après « la décennie noire » des années 90 pour le tissu de PME et d'ETI industrielles, il demeure à la fois trop permissif face à certains abus grossiers et insuffisamment protecteur des actifs les plus productifs.

· **Cibler les avantages fiscaux sur les seuls actifs productifs, en excluant de l'assiette éligible** les actifs non professionnels (immobilier non affecté, biens somptuaires), la trésorerie excédentaire et les portefeuilles financiers sans lien avec l'activité.

· **Porter l'exonération de 75 à 90 % jusqu'à un certain montant,** en contrepartie d'engagements de réinvestissement, de conservation du capital et d'intéressement des salariés.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

ENCOURAGER LA PRISE DE RISQUE

RÉDUIRE LE POIDS DE L'ÉCHEC EN AUTORISANT UNE PLUS GRANDE AGILITÉ POUR LES ACTIVITÉS INNOVANTES

La montée en gamme industrielle dépend de la capacité à financer des entreprises à forte intensité technologique (logiciels, intelligence artificielle, biotechnologies, santé, technologies climatiques ou quantiques, spatial), dont les projets présentent un risque élevé d'échec. Or, dans les pays où la restructuration coûte deux à trois années de salaire, l'investissement dans la tech et la biotech ne dépasse pas 0,5 % du PIB, contre 2,9 % en Suisse et 1,8 % au Danemark. Plus le coût de l'échec est élevé, moins les entreprises investissent dans les secteurs prometteurs et risqués, où l'innovation devient tout simplement non rentable. À titre de comparaison, les investissements en capital-risque représentent environ 0,07 % du PIB en France, contre 0,13 % au Danemark et 0,16 % en Suisse, illustrant une capacité beaucoup plus importante à financer des projets innovants à haut risque.

À cela s'ajoute l'évolution inquiétante du nombre de défaillances d'entreprises en France (68 564 défaillances en 2025). Entre l'augmentation des défaillances d'entreprises et le peu d'investissements dans les secteurs à risque élevé d'échec, une plus grande flexibilité de restructuration est indispensable.

En France, les protections offertes par le droit du travail sont légitimes dans les secteurs où les perspectives de reclassement sont limitées. Elles sont en revanche moins adaptées aux activités technologiques, qui emploient une main-d'œuvre très qualifiée, bien rémunérée et bénéficiant généralement d'excellentes perspectives d'emploi. Introduit au Danemark dès 1995, un modèle favorable aux projets innovants a contribué au doublement de l'investissement privé en recherche et développement en cinq ans.

Créer un contrat « projet innovant », réservé dans un premier temps à certaines technologies stratégiques. Ce contrat serait accessible uniquement aux salariés percevant au moins 80 000 € bruts annuels. Ses principales caractéristiques seraient les suivantes :

· Une plus grande flexibilité en cas d'échec du projet, avec des modalités de rupture simplifiées.

· Un intéressement significatif du salarié au succès du projet, bénéficiant d'un régime fiscal favorable.

· La possibilité d'un contrat limité à la durée du projet, avec, en option, une sortie du régime d'assurance-chômage (absence de cotisations et de droits associés), moyennant un relèvement du seuil de rémunération.

· Une validation préalable du caractère innovant du projet, afin de prévenir les détournements.

· Les jeunes entreprises innovantes seraient intégralement éligibles à ce dispositif.

RETROUVER LE SENS DE L'INITIATIVE

La France a progressivement construit, principalement sous couvert de protection de l'environnement, deux principes juridiques qui freinent désormais sa capacité d'action, souvent sans contribuer à la protection de la nature. Cette stratégie propose de les réviser, sans renoncer à l'ambition écologique qui les a inspirés :

· **Réviser le principe de précaution pour intégrer le coût de l'inaction :** Constitutionnalisé en 2005, ce principe est aujourd'hui souvent interprété comme une obligation de s'abstenir dès lors qu'un doute subsiste, alimentant une culture du risque zéro qui paralyse l'action publique bien au-delà des enjeux environnementaux. Une révision constitutionnelle permettrait de remplacer cette logique par une obligation de comparer les risques de l'action à ceux de l'inaction.

· **Restreindre le principe de non-régression environnementale aux choix législatifs de fond :** Inscrit dans la loi depuis 2016, ce principe interdit toute remise en cause d'une protection environnementale acquise, y compris lorsqu'il ne s'agit que d'alléger une procédure sans effet sur la nature elle-même. Il est nécessaire d'en exclure explicitement le domaine réglementaire afin de redonner de la souplesse à l'application des règles sur le terrain.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

RÉDUIRE LES DÉLAIS ADMINISTRATIFS

Symbole des lourdeurs administratives françaises, le délai effectif d'implantation industrielle atteint dix-sept mois, contre seulement quatre en Allemagne ou en Pologne. Cette situation est devenue intenable alors que la réindustrialisation relève désormais d'un impératif de sécurité nationale.
Il convient donc de :

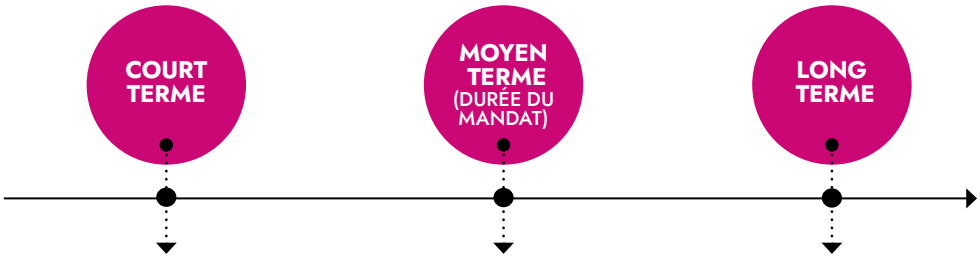
· **Rendre les délais d'instruction opposables à l'administration,** avec des mécanismes de sanction ou de transfert d'instruction en cas de dépassement des délais.

· **Créer un guichet unique pour les projets industriels** chargé de coordonner l'ensemble des procédures administratives. La lenteur française tient moins à la durée de chaque autorisation qu'à leur traitement séquentiel, chaque étape attendant la précédente. Une instruction simultanée et pilotée par un interlocuteur unique réduirait significativement les délais.

· **Généraliser le principe du *silence vaut accord* :** Inscrit dans la loi depuis 2013, ce principe reste largement théorique en raison de 2 400 dérogations pour seulement 1 200 procédures concernées. Il convient de faire de l'accord tacite la règle et des exceptions l'exception.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



Dans le cadre du PLF 2028, qui sera le premier du mandat, on pourra incorporer :

· Rétablissement du PFU à 30 % ;

· réforme du pacte Dutreil ;

· création du produit d'épargne de long terme ;

première annuité du plan · d'infrastructures.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2028-2032 :

· Trajectoire pluriannuelle du plan et principe de non-rétroactivité fiscale.

· Concertation préalable des partenaires sociaux puis loi travail 2028 pour le contrat « projet innovant ».

Montée en pleine charge du plan d'infrastructures :

· Premières prises de participation (acier, aluminium) notifiées à la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations et des aides d'État.

Passage par une révision constitutionnelle (art. 89) de la rédaction du principe de précaution (art. 5 de la Charte de l'environnement).

Mise en œuvre de la convergence réglementaire européenne sur les questions financières.

Aboutissement visé d'un marché financier commun en Europe, en particulier pour les entreprises innovantes, autour notamment d'une place de cotation commune.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela coûterait approximativement ?

+32 Md€

par an

Le déploiement exhaustif d'une telle stratégie pourrait se chiffrer à environ 32 Md€/an sur l'ensemble du quinquennat.

Le principal poste de dépense de cette stratégie est le plan d'investissement dans les d'infrastructures, de 30 Md€ par an.

Le volet fiscal est délibérément contenu, avec environ 1 Md€ pour le rétablissement du PFU à 30 %, une réforme Dutreil légèrement excédentaire pour les finances publiques (3 Md€) du fait du resserrement de l'assiette fiscale et des incitations à l'épargne limitées à quelques centaines de millions d'euros. Les 5 Md€ annuels d'apports en capital de l'État actionnaire relèvent d'opérations financières et n'affectent pas le déficit public selon la comptabilité nationale et européenne. L'État « échange » un passif supplémentaire pour un nouvel actif. En revanche, cela devant être financé, le passif que nous venons d'évoquer s'ajoute bien à la dette publique. Par souci de cohérence tout au long de nos travaux, nous nous référons ici pour le coût en matière de finances publiques à l'impact sur le déficit, donc une incidence nulle. Comme pour l'ensemble de ces évaluations, les recettes induites par le surcroît de croissance attendu à court terme (+0,5 point de PIB) ne sont volontairement pas déduites.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Au niveau législatif, l'essentiel de la stratégie tient en lois financières, une loi travail et une loi de simplification.

On note deux exceptions : la révision constitutionnelle du principe de précaution (majorité des 3/5) et la portée juridique de la non-rétroactivité, une loi ordinaire ne liant pas le législateur futur (ancrage réaliste : LPFP + jurisprudence constitutionnelle des attentes légitimes).

La préférence européenne est encadrée par le droit de l'UE, et devra être cantonnée aux secteurs critiques. Cette préférence ne pourra pas être nationale.

Au niveau administratif, la capacité d'exécution de 30 Md€/an pourrait faire courir un risque de sous-exécution, au moins les premières années.

ARBITRAGES MAJEURS

Sans un important effort budgétaire, cette stratégie n'apparaît pas financièrement soutenable. Elle accentue la dette.

POINTS DE TENSION

La soutenabilité de nos finances publiques sera le principal point de tension d'une telle stratégie.

Des questions de formation et de disponibilité de la main-d'œuvre pourraient se poser à court terme autour du plan d'infrastructure.

Enfin, les prises de participation de l'État dans des secteurs fortement ouverts à la concurrence et en anticipation de besoins croissants risquent d'entrer en conflit avec les règles de la concurrence et des aides d'État européennes.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°3

MISER SUR NO D'EXCELLENC

DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ, LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT CONCENT UVES. DE L'ÉDUCATION À LA R&D, EN PASSANT PUBLICS, IL S'AGIT DE SOUTENIR LES FILIÈRE

Quel parti pris ?

Prise en étau entre l'accélération de nos principaux concurrents et nos difficultés économico-budgétaires, la France doit concentrer ses efforts sur les filières ayant démontré leurs capacités à performer dans la compétition mondiale. Les autorités doivent donc soutenir en priorité les produits dans lesquels nous avons des atouts spécifiques reconnus et des champions solides : le luxe, l'aéronautique, l'agroalimentaire, la banque-assurance, l'énergie, la pharmacie-cosmétique et les services touristiques.

La réussite de ces secteurs s'est construite sur une approche intégrée de la filière, allant de la formation des talents à la commercialisation des produits et services, en passant par la recherche, l'innovation, la productivité, la qualité, mais aussi le financement de l'appareil productif. Ces filières s'organisent généralement autour de grands acteurs, publics ou privés, qui entraînent dans leur sillage un écosystème de partenaires, de sous-traitants, de chercheurs et de techniciens.

La compétitivité du pays passera par la sécurisation de ces filières d'excellence qui garantissent notre prospérité, génèrent nos ressources fiscales et contribuent même à la structuration de notre territoire. Face au durcissement de la compétition mondiale, les pouvoirs publics ont la responsabilité de leur promotion et de leur défense.

S FILIÈRES E

IL CONVIENT DE MISER PRIORITAIREMENT SUR SES FORCES. RER LEURS EFFORTS SUR LES FILIÈRES QUI ONT FAIT LEURS PRE PAR LES RESSOURCES ADMINISTRATIVES OU ENCORE NOS MARCHÉS S ESSENTIELLES À NOTRE PROSPÉRITÉ.



La France dispose encore de plusieurs filières d'excellence de rang mondial. Dans les biens, elle conserve des positions fortes dans le textile et l'équipement de luxe, l'aéronautique, l'agroalimentaire et la cosmétique. À ces secteurs s'ajoute une présence internationale particulièrement forte d'acteurs français dans les services, notamment la banque-assurance, la pharmacie-cosmétique et le tourisme.

La France doit donc assumer une concentration de ses politiques publiques sur ces atouts stratégiques afin de préserver sa compétitivité et sa prospérité. Cela implique de revoir la manière dont l'État identifie et accompagne ces filières, d'y concentrer ses moyens de soutien et de mieux les protéger face aux stratégies étrangères.

STRUCTURER LA GOUVERNANCE DE FILIÈRES D'EXCELLENCE FRANÇAISE

- **Lancer, sous l'égide du Premier ministre et pilotée par le ministère de l'Économie, une mission d'identification de huit filières d'excellence françaises,** sélectionnées selon leur poids économique pour le pays (contribution au PIB, emplois, exportations de biens et services) ; leurs capacités d'innovation et de développement et leur savoir-faire différenciant ; leur empreinte et leur potentiel de croissance sur les marchés mondiaux.
- **Accompagner le développement d'une représentation de chacune d'entre elles,** associant tous les acteurs de la filière, comprenant à la fois le patronat et les salariés.
- Confier au ministère de l'Économie, en lien avec les préfectures et les agences économiques locales, **l'identification au sein de ces quelques filières des entreprises capables d'y jouer un rôle moteur et créer les conditions de leur**

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

développement, en accompagnant aussi bien les champions existants que les futurs acteurs stratégiques.

↘ **Mettre en place un principe de traitement administratif prioritaire des dossiers administratifs tout au long de la chaîne de production industrielle** afin de faciliter et d'accélérer les démarches :

· Réduction des délais de réponse des autorités pour la délivrance des autorisations administratives (autorisations de mise sur le marché, permis de construire, etc)

· Dans les préfectures, généralisation du « mode projet » permettant le rassemblement régulier des différents services locaux pour accompagner les industries dans leurs démarches administratives

· Nommer auprès des préfets une personne responsable de l'accompagnement des filières stratégiques dans l'ensemble de leurs démarches administratives



SOUTENIR CES FILIÈRES EN Y CONCENTRANT NOS RESSOURCES, NOTRE CAPITAL HUMAIN, NOS FINANCEMENTS ET NOS PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Associer ces filières à l'enseignement supérieur et technique pour leur assurer des compétences adéquates :

· Les représentants de chaque filière doivent **participer à la gouvernance des formations et des métiers** dont celles-ci dépendent fortement, notamment dans la décision sur le nombre de places des cursus concernés ainsi que leurs contenus pédagogiques, accompagnés d'engagements en matière d'apprentissage, d'alternance et de stages.

· **Revenir dans ces filières sur le resserrement des soutiens publics pour les alternances** en rétablissant le niveau des aides uniques et en tempérant la dégressivité en fonction du niveau de diplôme.

Créer 3 clusters de recherche et d'innovation, chacun consacré à l'une des filières d'excellence, rassemblant entreprises, laboratoires de recherche et formations supérieures, dont la localisation devra être établie par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de l'Économie et des Finances, sur la base de nos capacités existantes.

↘ Appliquer à ces clusters des traitements privilégiés, associant centres académiques, laboratoires, industries et start-ups ainsi que centres de calcul :

· **Un accès accéléré au foncier, des raccordements, prioritaires au réseau électrique, des capacités de calcul accrues, des contrats d'énergie** à long terme (PPA) avec des tarifs d'électricité garantis sur 15 ou 20 ans, ainsi que des services publics de logement et de proximité de qualité pour retenir les talents.

· Un **accompagnement public renforcé sur place pour les démarches administratives,** y compris l'assistance dans la réponse aux appels à projets, l'obtention de financements européens et français, ainsi que la conclusion de partenariats étrangers.

↘ **Concentrer les investissements de l'État dans ces clusters d'innovation en y :**

· supprimant a minima pendant 10 ans : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, pour sa part restante), et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

· instaurant un crédit d'impôt « investissement souverain » sur 80 % des achats de machines-outils, de robots et d'équipements de décarbonation industrielle installés dans la zone.

↘ **Concentrer les moyens pour faire émerger des écosystèmes facilitant l'industrialisation de l'innovation** grâce à des échanges entre laboratoires, universités et entreprises.

· Création de laboratoires communs, partage de matériels et équipement au sein des clusters

· Encouragement aux échanges humains réguliers des ingénieurs et des chercheurs universitaires au sein des entreprises et des laboratoires

· Promotion des doubles carrières pour les professeurs d'universités ou ingénieurs

↘ **Concentrer nos soutiens publics** sur ces filières :

· Augmenter le taux du CIR à 42 % dans ces filières pour les projets innovants fléchés et auditables,

· concentrant les crédits restants de France 2030 (11 Md€) vers des jeunes entreprises innovantes de la filière en lien avec ces clusters.

↘ **Faciliter l'orientation des marchés publics** vers ces acteurs :

· en étendant à l'ensemble des secteurs stratégiques le **régime dérogatoire** aux règles de marchés publics (actuellement limité au secteur de la **défense**)

· en relevant de 100 000 € à 250 000 € le seuil maximal de financement des marchés innovants de gré à gré (c'est-à-dire sans publicité ou mise en concurrence préalable)

↘ **Encourager la consolidation :**

· des acteurs de ces filières en y flexibilisant le droit de la concurrence, en mandatant la BPI d'accompagner les fusions et acquisitions et en rendant éligible au CIR une part des investissements dans les jeunes entreprises innovantes,

· du capital des entreprises de ces filières en y supprimant la taxe de 8 % instaurée en 2025 sur le rachat d'action.

La mesure phare de cette stratégie

DÉVELOPPER DES CLUSTERS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR CERTAINES DES FILIÈRES

Cette mesure s'articule autour de trois nouveaux clusters destinés à rassembler sur un même site entreprises, laboratoires de recherche et formations supérieures, à partir de bases existantes déjà solides. Chacun devra servir le développement d'une des filières d'excellence française.

Ces clusters pourront bénéficier d'un régime dérogatoire, d'un accès accéléré au foncier, d'un raccordement électrique prioritaire, d'électricité garantie sur quinze à vingt ans et d'un accompagnement administratif sur place. La fiscalité de production y sera suspendue au moins dix ans et un crédit d'impôt sur les achats d'équipements industriels y sera adjoint.

En encourageant les rapprochements physiques et humains entre universités, laboratoires et acteurs économiques de ces filières, ces lieux doivent contribuer à la pérennité et au développement de ces excellences françaises.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

À l'international :

- Développer et défendre une véritable politique d'inscription dans un écosystème européen, autour :

  · d'un partage des talents avec un **dispositif ERASMUS renforcé pour les filières concernées,** notamment autour des clusters d'excellence, organisé par la France avec les partenaires intéressés, pour encourager à la fois les échanges d'étudiants français en Europe et d'étudiants européens en France, assorti d'une politique de reconnaissance mutuelle des compétences,

  · en collaboration avec les pays européens le souhaitant, **bâtir une vision commune sur les standards et les normes s'appliquant dans ces secteurs, avec une vision d'unification, de promotion de l'excellence et de défense des secteurs européens.**

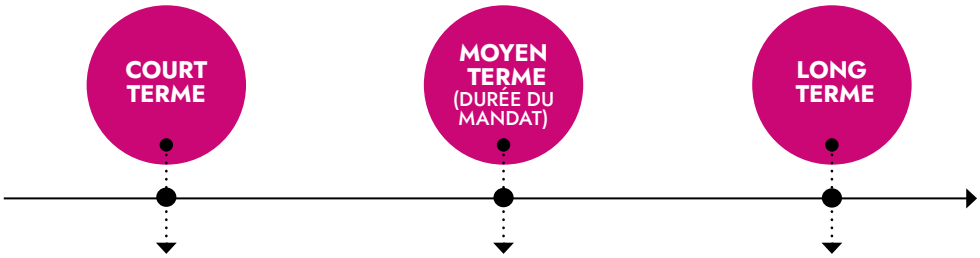
- Concentrer nos capacités d'accompagnement à l'international sur ces secteurs, que cela soit pour les partenariats scientifiques et académiques, pour l'accompagnement des entreprises françaises à l'export (Business France) ou les programmes de Volontariat International en Entreprise (VIE).

PROTÉGER CES FILIÈRES DES PRÉDATIONS, DES CONCURRENTS ET DES RÉGLEMENTATIONS EXCESSIVES

- **Négocier une révision en profondeur des règles européennes sur les enjeux de concurrence** et d'aides d'État pour permettre ce traitement préférentiel assumé de ces filières essentielles pour la compétitivité et donc la prospérité française, ainsi qu'une coordination spécifique des acteurs qui les composent.
- Militer pour une **inclusion de ces filières dans le périmètre des préférences européennes qui sont en train d'être construites à Bruxelles,** pas seulement pour les marchés publics mais aussi pour les financements publics et même, dans certains cas, pour l'accès au marché européen. Ces préférences doivent être imposées obligatoirement à l'ensemble de l'UE, et non pas seulement permises, avec un périmètre des partenaires associés - reconnus comme équivalents à de la production européenne - aussi limité que possible.
- Plaider pour **un renforcement des barrières vis-à-vis de la concurrence extra-européenne pour ces filières,** en particulier les outils de défense commerciale.
- Assumer de **porter les intérêts de ces filières dans la définition des critères de mise sur le marché européen,** que cela soit en matière de sécurité, de durabilité, d'impact environnemental, de sécurité économique ou de sécurité tout court.
- Protéger tout particulièrement le savoir-faire et le capital des acteurs nationaux de ces filières, en les incluant dans le champ du filtrage des investissements étrangers lorsque cela n'est pas le cas et en renforçant la vigilance face aux transferts coercitifs de savoir-faire et de technologie.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



Lancer le travail d'identification et de structuration de la gouvernance des filières d'excellence. En parallèle, préparer les pouvoirs publics à concentrer leurs efforts sur celles-ci, notamment pour l'administration à traiter prioritairement les dossiers de ces acteurs.

Les pouvoirs publics devront accompagner le bon déploiement de la structuration de la gouvernance de ces filières. Leurs outils de financement pourront leur permettre une implication plus directe dans la constitution des clusters de recherche et d'innovation, qui devront aussi être appropriés par les acteurs locaux, académiques et économiques. Enfin, au niveau européen et international, les services de l'État devront activement porter les intérêts de ces filières, dans la recherche de partenaires mais aussi dans la protection de celles-ci, notamment au niveau européen.

Les pouvoirs publics devront être vigilants face à l'entrisme et au lobbying des acteurs installés de ces filières dont ils auront pris l'habitude de porter les intérêts.
Ce rapprochement a souvent donné lieu à des lourdeurs et des conservatismes, voire même des collusions, au détriment de la compétitivité et de l'intérêt général.
En particulier, les pouvoirs publics devront continuer à encourager la concurrence et l'innovation au sein des filières. La priorité et l'attention ne doivent pas induire la complaisance et l'indolence.

Combien cela coûterait approximativement ?

+2 Md€

par an

La priorisation de nos filières d'excellence ne représente pas un coût supplémentaire majeur. Une telle stratégie se fait largement à périmètre financier constant, en concentrant nos ressources publiques sur les filières et les acteurs identifiés.

Resserrer les conditions du soutient public à l'apprentissage (déjà amorcé) économiserait entre 1 et 1,5 Md€. Un retour à la situation initiale pour des filières d'excellence françaises ne devrait pas excéder 0,4 Md€.

Pour les trois clusters de recherche et d'innovation, entre les avantages fiscaux, les crédits d'impôts, et les efforts de développement, le coût pour les finances publiques serait d'environ 1,5 Md€.

Enfin, le coût de la dimension internationale de la stratégie repose sur la formation de talents étrangers. Au prorata de sa contribution au budget de l'UE, le programme Erasmus dans son ensemble coûte 0,65 Md€ à la France. Une version spécifiquement dédiée à ces filières et plus directement encouragée par la France ne devrait pas excéder les 0,3 Md€ à terme.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Cette stratégie présente l'avantage d'un faible coût budgétaire. Puisqu'il s'agit à faible coût budgétaire de soutenir des filières déjà performantes, les risques d'échec économique à court terme sont limités. Ceux-ci, les questions que cette approche pose sur notre cadre réglementaire, sur l'acceptabilité par les acteurs économiques qui ne seront pas concernés et l'acceptation par nos partenaires européens et au-delà sont très nombreuses. Par ailleurs, que se passerait-il si une filière d'excellence venait à perdre son attrait économique au niveau international ?

ARBITRAGES MAJEURS

Le choix de filières et les lieux des clusters feront l'objet d'intenses discussions et tensions politiques. Il est certain que la décision ne pourra pas être complètement hermétique aux pressions et intérêts divers.

POINTS DE TENSION

L'histoire économique enseigne la difficulté - et non l'impossibilité - pour les pouvoirs publics à identifier les secteurs qui feront la prospérité de demain. Il est toujours délicat pour un pouvoir en place de prioriser les intérêts de demain sur ceux déjà bien installés, ne serait-ce qu'en raison des emplois existants et des travailleurs qui en dépendent. Par ailleurs, les sujets préexistants de ces filières posent la question de l'opportunité d'un soutien supplémentaire. Au-delà des doutes sérieux existants sur l'optimalité théorique d'une telle approche, nos partenaires s'opposeraient assurément à une approche qui fausserait aussi grossièrement la concurrence.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

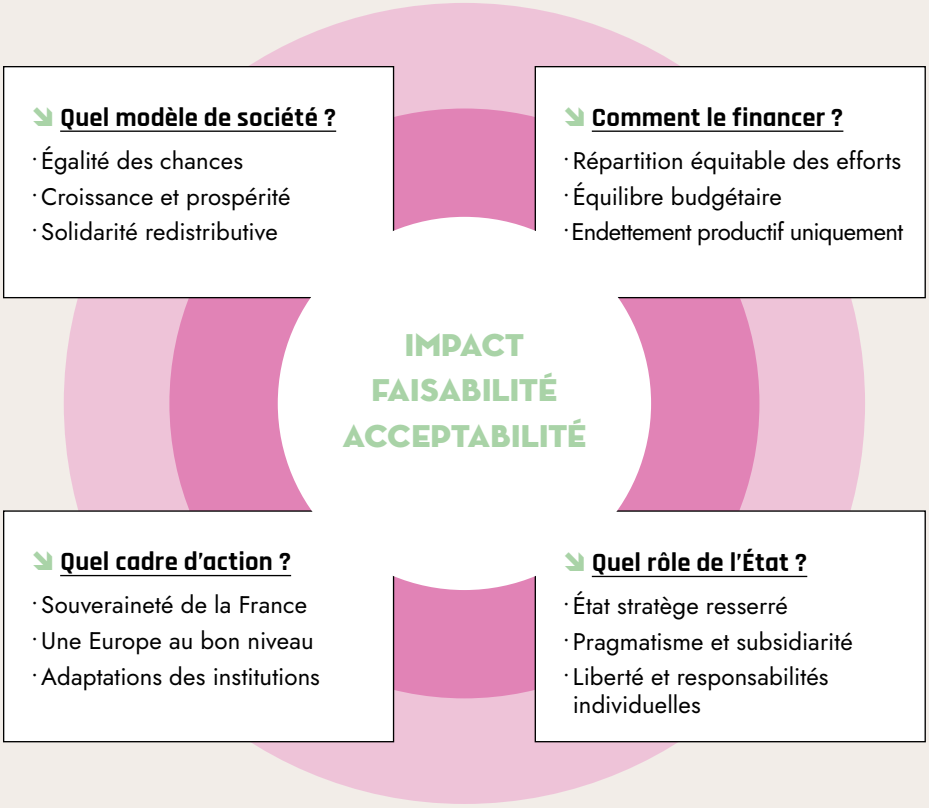
PARTIE 3



LA RECOM-MANDATION DE MONTAIGNE

NOS PRINCIPES D'ARBITRAGES

Pour ses propres recommandations, l'Institut Montaigne a structuré sa grille de réflexion selon les principes suivants :



LA VOIE CHOISIE PAR L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTRE RECOMMANDATION

SE DONNER LES MOYENS DE PRODUIRE FRANÇAIS

5



POURQUOI CETTE VOIE ?

La richesse est créée par les entreprises, sans lesquelles l'État ne peut agir qu'en nationalisant — une option historiquement néfaste pour la prospérité. Alors que nos partenaires d'Europe du Nord travaillent environ 25 % de plus par salarié sur une vie (un écart encore plus grand si on se compare aux Américains ou aux économies asiatiques), **la quantité de travail en France ne suffit plus à financer notre modèle social.** En effet, la contrainte démographique et la contribution sans cesse croissante du travail au financement de la protection sociale ont fragilisé le modèle et créé des distorsions de concurrence qui ont abîmé la compétitivité économique du pays. Malgré un constat de plus en plus largement partagé, l'adhésion au « travailler plus » reste encore faible, comme en attestent les débats sur la retraite.

La création de valeur repose généralement sur le capital et le travail :

· **Le capital productif qui permet l'accès aux talents, à l'innovation et aux équipements.** La fiscalité, la réglementation et la faible profondeur de nos marchés financiers ont limité les opportunités pour les investisseurs privés qui ont longtemps préféré nos concurrents européens et se tournent désormais vers l'Amérique et l'Asie. La France comme première destination d'investissement étranger masque une réalité contrastée : celui-ci crée peu d'emplois et siphonne l'innovation et les capacités de production.

· **Le travail : c'est le levier mobilisable à court terme.** Les 35 heures, prévues à l'origine pour aller de pair avec un report de l'âge de retraite, ont pesé sur les salaires bas et moyens. Nous avons pris le désirable d'un temps de travail allégé et abandonné son corollaire, une durée de vie professionnelle plus longue.

Augmenter le travail exige de stimuler la demande par une baisse des coûts de production. Aujourd'hui, la sous-compétitivité de la France a asséché les commandes et déporté la consommation vers les biens importés. **La priorité est donc d'abaisser le coût de nos productions, sans pour autant réduire des salaires souvent modestes. Il s'agit surtout de sortir des anomalies françaises grâce à une quantité de travail plus importante, plus rémunératrice et mieux orientée vers la valeur ajoutée. La logique directrice est un alignement sur nos partenaires européens**, tout en protégeant plus fermement nos acteurs, notamment face à la concurrence chinoise et américaine

Ce redressement impose une **baisse des charges et des contraintes réglementaires.** Il nécessite un effort partagé entre l'État, les entreprises, les actifs (privé et public), les retraités et les consommateurs. Il renvoie à un **choix de société qui replace durablement la production, l'investissement et l'innovation au cœur du modèle français**, des arbitrages qui ont porté leurs fruits par le passé et ailleurs. Une telle approche exigera des efforts réels pour ne pas dégrader davantage nos recettes publiques mais elle devrait permettre un retour à la prospérité et à la soutenabilité budgétaire.

AXE 1

BAISSER LES COÛTS DE LA PRODUCTION EN FRANCE, Y COMPRIS SUR LES EMPLOIS À FORTE VALEUR-AJOUTÉE

Le levier le plus sûr pour rétablir une compétitivité française sur des segments à valeur ajoutée est d'alléger les contraintes fiscales et sociales spécifiquement françaises que nous faisons peser sur ce type d'activités.

· **Mettre notre fiscalité de production à la moyenne européenne, soit une baisse de 40 %** au total, comprenant notamment la suppression totale de la CVAE, la suppression de la C3S et la diminution progressive de certains impôts restants (CFE).

· **Alléger les charges pesant sur les salaires** afin de motiver l'activité, l'emploi et les hausses de salaire. Trois mécanismes sont mobilisés.

- Pour les employeurs, afin de retenir les talents et d'encourager l'activité à forte valeur ajoutée que nous perdons trop souvent au bénéfice de nos voisins, **plafonner certaines cotisations patronales à 4 SMIC.** Les Allemands les plafonnent à 5 000€ soit environ 3 SMIC mais le manque à gagner pour l'État ne permet pas de nous aligner. Il s'agit donc prioritairement d'arrêter l'hémorragie.

- **Prévenir la trappe à bas salaires** en réduisant la dégressivité de la Réduction Générale Dégressive Unique (RGDU) et reporterait son extinction de 3 à 3,5 SMIC. Calibrée à environ 18 Md€ par an, elle doublerait les allégements actuels entre 1,5 et 2,5 SMIC. Cette mesure favoriserait les progressions salariales et renforcerait le pouvoir d'achat des classes moyennes.

La concentration de nos exonérations de charge autour du SMIC a eu un effet pervers : elle a certes motivé l'emploi mais a désincité les augmentations de salaire rendues trop onéreuses au-delà de ces seuils pour les actifs de la classe moyenne.

Dans cette logique, il est aussi légitime de faire **basculer le financement des parties non contributives des dépenses sociales des branches famille et assurance maladie sur l'ensemble des consommateurs, et non sur les seuls travailleurs.** Cette bascule représenterait 37 Md€ de cotisations familiales et cotisations maladies, soit une baisse d'environ 4,8 points de % des cotisations patronales. Cela induirait à terme une hausse d'environ 4 % des salaires nets des Français. Cette logique de bascule de la charge du travail vers la consommation induirait une hausse de 3 % de TVA en moyenne pour être financée.

· **Évaluer la charge normative et la réduire de 30 %,** en mesurant systématiquement les coûts directs et indirects supportés par les entreprises et les citoyens, les bénéfices attendus des réglementations et les éventuelles surtranspositions des normes européennes. Cette évaluation devra conduire à la suppression ou à la révision des règles les plus pénalisantes.

· **Réduire les délais administratifs d'implantation industrielle** et les mettre aux moyennes observées chez nos partenaires européens.

DE PRODUIRE FRANÇAIS

AXE 2

INCITER LES SALARIÉS À TRAVAILLER DAVANTAGE EN LES RÉMUNÉRANT MIEUX

Les non-salariés français travaillent plus que leurs homologues européens tandis que les salariés travaillent, eux, significativement moins. Il s'agit donc de rééquilibrer les efforts à faire de la part du secteur salarié.

· **Dans une perspective de moyen long terme, entamer des négociations en vue de libérer la durée hebdomadaire du travail et sortir d'une durée obligatoire universelle** pour permettre de meilleures adaptations aux besoins et aux préférences des entreprises et des salariés, incluant des intensités de travail très variables et de la flexibilité sans pour autant précariser les salariés.

· À court terme, **encourager des accords de branches et d'entreprises pour permettre aux acteurs économiques qui le souhaitent d'accroître le nombre d'heures hebdomadaires.** Sans imposer une règle universelle et obligatoire, il s'agit de permettre la rencontre entre les demandes des travailleurs et les besoins des entreprises. Des dispositifs existent déjà sur une base individuelle volontaire, il s'agit ici de les généraliser et de les rendre obligatoires une fois la négociation arrêtée, entreprise par entreprise ou branche par branche. Comme précisé dans la *Note Travail et Pouvoir d'Achat*, ces accords doivent garantir une répartition équitable de l'effort additionnel consenti et donc porter sur les cadres et les non-cadres :

- Pour les non-cadres, cet encouragement commence avec une exonération partielle des charges sociales et de la fiscalité sur les heures travaillées au-delà de 35 heures par semaine afin de redistribuer aux entreprises et aux salariés une part des bénéfices collectifs issus du travail supplémentaire.

- Pour les salariés au forfait jour, les RTT seraient rachetées avec les mêmes exonérations que pour les heures travaillées en plus, mais assorties d'une décote au titre d'un effort spécifique des employés les mieux rémunérés en faveur des métiers les plus pénibles.

· **Réformer la représentation syndicale en rendant obligatoire la participation au vote** pour les salariés des entreprises de plus de 50 salariés afin de favoriser un dialogue social élargi et véritablement représentatif. Les syndicats doivent jouer un rôle proactif dans ce retour à la dynamique d'emploi et sortir d'une posture principalement idéologique.

· **Ajuster l'assurance-chômage** au niveau des pratiques de nos voisins européens pour alléger les charges pesant sur le travail, motiver le retour rapide à l'emploi et éviter les abus. Les gains escomptés sont rendus aux salariés via une baisse correspondante des cotisations finançant cette assurance.

- **Abaisser le plafond des indemnités maximales de 8 500 € mensuels à 3 500 €.** Les principaux pays européens sont à moyenne à 3 000 €. Un plafonnement correspondant autour de 3 SMIC (versus environ 5 SMIC aujourd'hui) sera mis en place pour ne pas en faire un impôt progressif additionnel conformément à la logique assurantielle.

- **Réduire la durée maximale d'indemnisation de 18-24 mois à 12-18 mois,** en préservant le mécanisme actuel d'ajustement, notamment avec une durée plus courte lorsque le marché de l'emploi est tendu et plus longue en cas de mauvaise conjoncture.

- **Relever la durée minimale d'affiliation** nécessaire pour l'ouverture des droits **de 6 mois actuellement à 9 mois,** soit la moyenne chez nos principaux partenaires européens.

- **Ralentir la recharge des droits** par une baisse du coefficient de conversion pour le calcul de la durée d'indemnisation de 0,75 à 0,6.

- **Réformer les régimes et caisses d'assurance chômage sectorielles** qui affichent les plus lourds déficits structurels.

· **Réformer les conditions des arrêts maladie** afin d'aligner la fonction publique sur le secteur privé et d'aviter les abus.

· **Aligner le régime de carence de la fonction publique** en portant le délai actuel d'1 à 3 jours. Cette évolution contribuerait à réduire les arrêts de courte durée et à rétablir une plus grande équité entre les deux secteurs. À charge à la fonction publique de négocier une couverture mutualiste appropriée.

· **Plafonner à 90 % le taux de remplacement de la rémunération des agents publics en arrêt maladie,** en remplaçant le maintien intégral du traitement actuellement en vigueur par un dispositif plus proche de celui du secteur privé.

- **Renforcer le contrôle des prescriptions médicales,** sur le modèle danois, afin d'identifier les praticiens qui sur-prescrivent des arrêts et de sanctionner les abus.

Les enjeux d'entrée des jeunes dans l'emploi ou du maintien des seniors ainsi que les modalités de départ à la retraite participent de cette compétitivité par le travail accru. Ils sont traités dans les notes Travail, Retraite et Éducation. Les questions relatives au temps de travail et à la performance des fonctionnaires sont traitées dans la note Fonction Publique.

AXE 3

ENCOURAGER LA PRISE DE RISQUE ET L'INNOVATION

Il n'y a pas de pouvoir d'achat sans travail et pas de travail sans compétitivité, il n'y pas non plus de compétitivité sans investissement et pas d'investissement sans prise de risque. Notre droit du travail veille à garantir la sécurité de l'employé. Or, aujourd'hui, dans de nombreux secteurs, les savoir-faire et les compétences des travailleurs les placent dans un rapport de force favorable. Ce sont justement des secteurs où l'agilité est essentielle à la compétitivité. Il s'agit donc ici de les soustraire pour partie à des droits qui ne les servent pas, au bénéfice d'une rémunération plus élevée pour eux-mêmes et d'un surcroît d'innovation et donc de prospérité qui *in fine* bénéficieraient à l'ensemble des Français.

· **Créer un contrat de travail spécifique « Projet Innovant à Haut Risque »** qui assouplit les droits de certains travailleurs à haute rémunération dans des secteurs très porteurs pour des projets innovants à durée limitée. Le but est de retenir des talents fortement demandés à l'international pour favoriser la prise de risque et les projets d'innovation dans certaines technologies stratégiques. Ce contrat - à durée limitée pouvant aller jusqu'à 5 ans - serait accessible aux salariés percevant au moins 80 000 € bruts annuels et permettrait des modalités de rupture simplifiées, assorti d'un important intéressement du salarié au succès du projet sujet à un traitement fiscal préférentiel.

Un encadrement très strict serait opéré pour s'assurer de la nature innovante du projet, des technologies de rupture mobilisées et de l'exécution des clauses du contrat. Les jeunes entreprises innovantes et leurs fondateurs seraient éligibles à ce dispositif.

DE PRODUIRE FRANÇAIS

· **Revoir les conditions du crédit d'impôts recherche pour mieux cibler les activités d'innovation,** notamment en recentrant à budget constant le programme sur les activités à fort potentiel d'innovation et en augmentant la part allant aux PME et aux ETI.

Améliorer l'environnement financier de nos investissements dans l'innovation :

- **Approfondir le mécanisme d'incitation fiscale aux investissements dans les jeunes entreprises d'innovation,** à la fois en rehaussant les taux de réduction d'impôt de 10 points et les plafonds annuels des bénéfices (dispositif « *Midy* »), mais aussi en l'ouvrant aux ETI, aux plus jeunes entreprises et à tout type d'actionnariat.

- Encourager le développement des acteurs et des produits à même de **financer les activités innovantes et la prise de risque en France** (investissements en capital-risque autorisés pour les banques et les assurances, assouplissement du cadre de titrisation pour les entreprises non cotées).

- Flécher une part des investissements de la retraite par capitalisation vers ces activités innovantes et la prise de risque en France (*Cf. Note Retraite pour les aspects de capitalisation*).

- **Encourager le placement de l'épargne française en titres d'entreprises françaises et européennes** (produits d'épargne dédiés avec allégements fiscaux ciblés).

- **S'engager activement dans le développement d'une place boursière commune en Europe, en particulier pour les PME et ETI (un NASDAQ européen),** permettant à la fois d'accéder aux capitaux nécessaires à leur croissance mais aussi d'élargir les perspectives de rentabilité des investisseurs initiaux dans de telles entreprises, et donc d'encourager de tels investissements (capital-risque notamment). Cela passera par l'harmonisation des règles de faillite, de restructuration et de protection des investisseurs, sous l'égide de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF), la dynamique nouvelle justifiant de passer outre les échecs passés.

· **Garantir un cadre fiscal stable pour les investisseurs en revenant au prélèvement forfaitaire de 30 % sur le capital.** Cela nous replacerait à la moyenne européenne sur le capital mobilier. Certains travaux montrent que l'instabilité fiscale coûterait jusqu'à 6 Md€ par an à la France en charges d'intérêts.

· **À court terme, rénover le pacte Dutreil pour resserer le périmètre de l'assiette éligible** pour éviter les abus et exclure les biens improductifs et passer de **75 % à 90 % dans l'exonération pour les PME et les ETI** afin de sécuriser les transmissions de capital productif sur le sol français et d'encourager l'investissement tout au long de la vie de l'entreprise (éviter l'arrêt des investissements dans les 10 dernières années de la vie professionnelle des dirigeants d'entreprises familiales).

Ces investissements doivent s'accompagner d'un développement de nos infrastructures, notamment énergétiques et numériques, conditions de notre compétitivité. Ces éléments sont détaillés dans les Notes Innovation et Énergie.

Face à la singularité des quelque 450 impôts français, il conviendra à plus long terme de repenser l'ensemble de notre structure fiscale vers un système simple et lisible.

AXE 4

MIEUX PROTÉGER NOS ACTEURS ÉCONOMIQUES DES DISTORTIONS DE CONCURRENCE ÉTRANGÈRES

· **Renforcer la protection du marché européen face à l'afflux de biens subventionnés,** en particulier chinois, qui créent des distorsions majeures pour les producteurs de biens et services français (*Cf. Note Sécurité Économique*). Au-delà des distorsions de concurrence, les dispositifs de sécurité économique permettent d'édifier des barrières spécifiques pour des produits donnés afin de répondre aux soucis sécuritaires posés.

· **Veiller à l'harmonisation des réglementations européennes entre États membres** afin de ne pas créer de distorsions de concurrence internes au marché unique, en particulier concernant l'environnement, l'agriculture, la santé, etc. Les preuves scientifiques doivent servir de référence commune à nos normes et évaluations (*Cf. Note France-Europe*).

· **Réviser le principe de précaution et le principe de non-régression environnementale.** L'application actuelle du premier conduit à privilégier systématiquement une prévention maximale du risque, sans prise en compte des coûts annexes pour la société dans son ensemble, notamment ceux liés aux réductions de l'activité économique. Le second, tel qu'interprété aujourd'hui, empêche toute simplification des procédures administratives. L'extension de ce principe à l'infra-législatif dépasse l'intention initiale et rigidifie inutilement le cadre normatif. Il appartient au législateur d'en corriger les effets.

· **Sécuriser les apports des investisseurs étrangers au service de la compétitivité française** en veillant à ce que les investissements motivés sur le sol français ne soient pas des chevaux de Troie permettant à des concurrents étrangers de s'approprier la technologie et les talents français à faible coût au nom du maintien de l'emploi à très court terme. En cas de cession ou de désinvestissement dans les 10 ans, l'opérateur devra rembourser l'intégralité des aides accordées.

DE PRODUIRE FRANÇAIS

FEUILLE DE ROUTE

DANS LES 100 PREMIERS JOURS

POSER LES TRAJECTOIRES, LES RENDRE COMPRÉHENSIBLES

L'urgence économique et budgétaire nécessite un engagement puissant dès les premiers jours du mandat. Le nouveau Président devra poser clairement le diagnostic de notre perte de compétitivité et de notre déclassement.

Pour cela, il devra proposer une feuille de route claire et séquencée, démontrant l'ampleur des efforts à fournir et les principales mesures de remédiation. Cette visibilité est une condition de confiance pour les Français et les acteurs économiques. Elle doit engager chacun dans la compréhension des enjeux de moyen terme, tempérer les effets négatifs à court terme des efforts demandés et maximiser les bénéfices de ces ajustements.

Cela concerne à la fois la réduction de nos impôts de production vers la moyenne européenne, des allègements de charges pesant de manière disproportionnée sur le travail et une augmentation de la quantité de travail pour retrouver de la compétitivité. Les mesures de création de nouveaux cadres favorables à l'innovation et à la prise de risque ou la réforme de notre assurance chômage pourront être mis en place sans attendre.

La bascule d'une partie du financement des pans famille et maladie de notre système social de la production vers la consommation devra être étudiée dans ses modalités précises afin de prendre en compte les impacts sur le pouvoir d'achat et la précarité. Cette bascule se comprend nécessairement dans une redistribution en faveur du revenu des salariés d'une part des allègements de charges, ainsi que des mesures sociales ciblées afin de compenser les effets immédiats sur les inactifs les plus vulnérables.

DURANT LE MANDAT

REMETTRE À PLAT NOTRE SYSTÈME FISCAL

Les mesures d'allègement unilatéral de certaines charges sur la production et le travail ne doivent pas venir remettre en cause notre trajectoire d'assainissement budgétaire, condition nécessaire de tout redressement productif durable. Celles-ci doivent donc avancer de front avec la matérialisation des bénéfices attendus en matière de productivité et de compétitivité. Par ailleurs, un suivi précis des effets sur la consommation et sur la production doit être mis en place ainsi que la confirmation de la hausse attendue des rémunérations nettes des bas et moyens salaires. L'ampleur des réformes proposées appelle une approche résolue mais progressive et dont les bienfaits sont démontrés.

Une telle réforme appelle une réflexion plus large et plus systémique de notre système fiscal, devenu illisible pour les citoyens (trop d'exigences fiscales et

DE PRODUIRE FRANÇAIS

d'exemptions discrétionnaires) et très coûteux à gérer pour l'administration. Une remise à plat complète et une réduction drastique du nombre impôts doit être initiée durant le mandat afin d'ajuster la contribution citoyenne aux seuls besoins du fonctionnement de l'État et des services publics.ww

À PLUS LONG TERME

RÉINVESTIR LES BÉNÉFICES DU SURPLUS D'ACTIVITÉ

L'exigence de redresser nos comptes publics en priorité nous contraint à gérer les choses séquentiellement et à traiter dans un second temps, des éléments non moins déterminants, en particulier :

· la finalisation de la mise aux moyennes européennes de nos impôts de production,

· la remise au niveau de nos infrastructures, notamment numériques, énergétique et de transport,

· l'accélération de l'investissement dans notre système éducatif, notre enseignement supérieur et notre recherche.

Par ailleurs, le développement d'une culture économique par les citoyens et d'une compréhension plus exacte des réalités macro-économiques impactant la France et l'Europe est indispensable pour responsabiliser les administrations, les collectivités, les élus et les citoyens dans leurs comportements et décisions d'investissement et de consommation.

COÛT ET RESSOURCES

60 Md€/an

L'impact sur les finances publiques représente un manque à gagner de 60 Md€ en année pleine, pour un allègement des charges pesant sur l'activité dans son ensemble de 110 Md€ (69 Md sur le seul travail).

Le manque de recettes directes pour les finances publiques serait de 103 Md€ :

· Mettre notre fiscalité de production à la moyenne européenne, soit une baisse de 40 % des charges au total : 40 Md€ par an

· Baisser les charges sociales sur les parties non-contributives de nos politiques familiales et de l'assurance maladie pesant sur le travail : 37 Md€ par an

· Plafonner certaines cotisations patronales à 4 SMIC : 7 Md€ de coûts par an

· Prévenir la trappe à pauvreté : 18 Md par an de perte pour la sécurité sociale

· Revenir au prélèvement forfaitaire de 30 % sur le capital coûterait 1 Md€

Les gains identifiés pour nos finances publiques seraient de 43 Md€

· La refonte du pacte Dutreil rapporterait 3 Md€ aux finances publiques.

· Les mesures recommandées sur l'assurance-maladie devraient entraîner un gain de 3 Md€.

· Une hausse de la TVA d'environ 3 points en moyenne sur l'ensemble des taux générerait 37 Md de gains permettant de compenser la baisse des charges Famille et Assurance maladie qui reviennent « naturellement » à la solidarité générale.

La mise aux moyennes européennes des paramètres de notre assurance-chômage est pensée à coût constant pour les finances publiques, puisque les 7 Md€ d'économies par an seraient répercutées en baisse de cotisations.

Il est escompté que les allégements de charges pesant sur le travail nourriront l'investissement productif, le pouvoir d'achat des salariés et la création de valeur, avec un effet retour positif sur les finances publiques. Par ailleurs, les effets des recommandations non budgétaires, telles que la réduction de la charge normative, la réorganisation du marché du travail ou les incitations à accroître la durée hebdomadaire du travail dans les entreprises, ne sont pas pris en compte. Les coûts mentionnés doivent donc être lus comme une fourchette haute d'efforts.

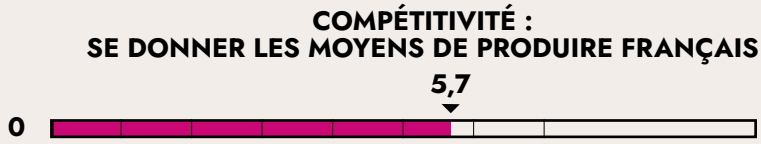
Les arbitrages à faire et les enjeux concernant le financement de ces 60 Md€ de manque à gagner, impossible à financer par de l'endettement additionnel, seront détaillés dans la Note Finances Publiques.

DE PRODUIRE FRANÇAIS

INDICE D'ACCEPTABILITÉ CITOYENNE

Afin de mesurer l'acceptabilité des réformes proposées, **l'Institut Montaigne et Verian** ont développé un Indice d'Acceptabilité Citoyenne, noté de 0 à 10.

Cet indice synthétise trois dimensions essentielles de l'acceptabilité d'une réforme : son impact perçu pour la société, sa légitimité et son acceptabilité morale, ainsi que l'adhésion personnelle qu'elle suscite.



Il est calculé à partir des réponses des Français à trois questions posées après présentation de chaque projet de réforme. **Plus le score est élevé, plus la réforme est jugée acceptable par les citoyens.**

Les résultats sont issus d'une enquête en ligne réalisée en août et septembre 2026 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

MIEUX COMPRENDRE

Asterès, & Cigref. (2025). *La dépendance technologique aux softwares et cloud services américains : une estimation des conséquences économiques en Europe* (Rapport rédigé par S. Bersinger).

Bpifrance Le Lab. (2025, 10 février). *31 % des TPE et PME utilisent l'IA générative*.

DREES. (2025). *Les dépenses de santé en 2024 : Résultats des comptes de la santé* (Édition 2025).

Dares. (2024). *Évaluation de la dégressivité des allocations chômage : Effets sur le retour à l'emploi, les salaires et la qualité de l'emploi*.

Direction générale des douanes et droits indirects. (2026). *Le chiffre du commerce extérieur : Analyse annuelle 2025*.

Eurostat. (2025, 28 mars). *EU hourly labour costs ranged from €11 to €55 in 2024*.

Eurostat. (s. d.). *Duration of working life - statistics*.

Foucher, A. (2024). *Sortir du travail qui ne paie plus*. Éditions de l'Aube.

Guillot, L. (2022, janvier). *Simplifier et accélérer les implantations d'activités économiques en France*. Gouvernement français.

Institut Montaigne. (2025). *Baromètre européen des impôts de production 2025*.

International Federation of Robotics. (2025). *World robotics 2025: Industrial robots*.

Landais, C. (2015). Assessing the welfare effects of unemployment benefits using the regression kink design. *American Economic Journal: Economic Policy,* 7(4), 243–278.

Landais, C., Michaillat, P., & Saez, E. (2018). A macroeconomic approach to optimal unemployment insurance: Theory. *American Economic Journal: Economic Policy,* 10(2), 152–181.

Martinot, B., & Morel, F. (2025). *Le travail est la solution : Réconcilier les Français avec le travail*. Hermann.

Organisation de coopération et de développement économiques. (2025). *Taxing wages 2025*. OECD Publishing.

Rexecode. (2025). *La durée effective du travail et sa quantité en France et en Europe en 2024* (Document de travail n° 98).

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

Banque européenne d'investissement. (2025). *Investment report 2024/2025: Innovation, integration and simplification in Europe*.

Draghi, M. (2024). *The future of European competitiveness: A competitiveness strategy for Europe*. Commission européenne.

Institut Montaigne. (2025). *Dunkerque, laboratoire d'un renouveau industriel*.

Unédic. (2025). *Étude d'impact de la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024*.

Unédic. (2026). *Rapport financier 2025*.

LE CHAMP DES CONTRAINTES

Business France. (2026). *Investissements étrangers : La France conserve la première place en Europe.*

Cour des comptes. (2025). *Analyse de l'exécution budgétaire 2024 : Mission interministérielle Enseignement scolaire.*

Cour des comptes. (2026). *La situation et les perspectives des finances publiques.*

Cour des comptes. (2025). *La situation financière de la Sécurité sociale.*

Insee. (2025, 25 septembre). *À la fin du deuxième trimestre 2025, le ratio de dette publique s'établit à 115,6 % du PIB* (Informations rapides n° 244).

Insee. (2026, 27 mars). *En 2025, le déficit public s'élève à 5,1 % du PIB, la dette publique à 115,6 % du PIB* (Informations rapides n° 78).

ET AILLEURS ?

Banque de France. (2025, décembre). *Le CAC 40 à l'épreuve des mutations économiques* (Bulletin n° 261/3).

Fondation iFRAP. (2024). *Fiscalité du capital : La France toujours surtaxée de 60 milliards.*

Fonds monétaire international. (2017, 6 octobre). *La reprise espagnole : Les grands chiffres.*

LES IDÉES DU DÉBAT

Bozio, A., & Wasmer, É. (2024). *Les politiques d'exonérations de cotisations sociales : Une inflexion nécessaire.* France Stratégie.

Hong, G. H., Ke, S. B., & Nguyen, A. D. M. (2024). *The economic impact of fiscal policy uncertainty: Evidence from a new cross-country database (IMF Working Paper No. 2024/209).* International Monetary Fund.

The Conversation. (2026, 7 avril). *Et si la suppression de deux jours fériés n'était pas justifiée économiquement ?.*

LA RECOMMANDATION DE L'INSTITUT MONTAIGNE

Unédic. (2025, juin). *Prévisions financières de l'Unédic* - Juin 2025.

Unédic. (2025, septembre). *Indemnités maximales moyennes au titre de l'assurance chômage en Europe.*

les REPÈRES de MONTAIGNE

Cette note, publiée par l'Institut Montaigne, fait partie de la collection :
Les repères de Montaigne, 25 recommandations pour la France
Dépôt légal : Octobre 2026
Sous la direction générale de Marie-Pierre de Bailliencourt
Enquête territoriale : Institut Enterritoires
Enquête d'acceptabilité : Verian

Design graphique : Élodie Ruiz ; Studio Nathalie Bastide
Mise en page : Laure Scheffel

Imprimé en France par Maqprint
ISSN : 1771-6756

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tel. +33 (0)1 53 89 05 60
institutmontaigne.org

INSTITUT Montaigne

MÉTHODOLOGIE

Chaque note est le produit d'une réflexion collégiale. Celle-ci mobilise **25 années d'expertise en politiques publiques, plusieurs mois de revue de littérature scientifique et d'analyses de données officielles sourcées.** Elle s'appuie sur des auditions de chercheurs, d'économistes et d'experts indépendants, ainsi que sur des échanges réguliers avec les entreprises adhérentes de l'Institut Montaigne, des élus et des personnalités œuvrant au quotidien dans les territoires.

Nous avons tenu compte des idées présentes dans le débat politique et des attentes exprimées par les Français, telles qu'elles ressortent des enquêtes et sondages de ces derniers mois. Les mesures que nous proposons découlent ainsi d'arbitrages pris dans l'intérêt de la France en conciliant efficacité, faisabilité opérationnelle et acceptabilité citoyenne.

MERCI !

L'Institut Montaigne remercie chaleureusement son comité directeur, ses équipes internes, les experts permanents et associés, les entreprises adhérentes ainsi que l'ensemble de ses partenaires, qui ont contribué pendant 18 mois à l'élaboration de ces notes.

INSTITUT Montaigne

REPÈRES POUR LA FRANCE

L'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant et apartisan, au service de l'intérêt général, s'engage dans la préparation de l'élection présidentielle 2027.

Parce que nous pensons qu'il est indispensable de favoriser un débat démocratique sur le fond, réaliste et nuancé, **nous publions 25 notes thématiques pour informer les citoyens et inspirer les candidats.**
En diffusant un contenu accessible à tous, nous souhaitons **donner des repères sur l'état réel de la France, poser un diagnostic et encourager les arbitrages nécessaires** au service de 4 ambitions : créer de la richesse, vivre ensemble, se protéger et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Cette initiative vise à restaurer la confiance politique et à dessiner pour la France un futur désirable.